

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 12 AVRIL 2022 19H00**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2022.....	3
II- Crédits supplémentaires 2021/07 à 19	3
III- Examen et vote du postulat "Extension du tarif réduit des bus sédunois jusqu'à 25 ans"	3
IV- Examen et vote du postulat "Fair trade"	5
V- Examen et vote du postulat "Futur en politique"	7
VI- Réponse de la Municipalité au postulat "Pour la création d'hébergement touristique pour jeunes et hôtes de passage à prix abordable"	9
VII- Réponse de la Municipalité au postulat "Pour la mise en valeur des voies de grimpe situées sur la Commune de Sion"	10
VIII- Informations de la Municipalité	12
IX- Divers/Questions écrites.....	14
X- Divers/Divers	27

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général de la Ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 23 mars dernier et peut délibérer compte tenu du nombre de membres présents. Je dois excuser les absences du Conseiller municipal Monsieur Cyrille Fauchère, du chef de service Monsieur Vincent Kempf et des Conseillers généraux Patrick Bornet et Charles-André Rey et annoncés avec du retard Sébastien Gattlen et Grégoire Vuissoz.

Je suis très heureuse de vous retrouver ce soir. Vous avez vu sur vos bureaux un livre de la pouponnière qui nous a été offert par l'association *Via Mulieris*. Je vous ai mis en annexe le petit message de la présidente. Nous les remercions chaleureusement pour ce cadeau. Le bureau restreint souhaitait vous faire un retour rapide sur les objectifs que nous nous étions fixés lors de la dernière année et pour celle qui vient. Pour rappel, le premier objectif de l'année passée était d'améliorer le fonctionnement du plénum. Dans ce cadre-là, nous avons gagné en efficacité en projetant les questions écrites au tableau et en évitant leur lecture. En 2022, nous aimerions améliorer le plénum du budget, notamment avec la présentation de rapports des commissions. Donc nous allons voir les présidents et les rapporteurs dans le courant de l'année. Le deuxième objectif était d'améliorer la communication interne. Les PV décisionnels ont été transmis à la presse via Madame la chargée de communication, Madame Mayencourt et des répertoires spéciaux ont été créés sur l'extranet pour communiquer avec le secrétariat de la Ville et le groupe Internet afin d'éviter d'envoyer des quantités de documents par mail.

Cette année, nous avons deux autres objectifs : le premier est de mieux valoriser le travail du Conseil général. Pour ce faire, nous avons réfléchi et nous avons décidé de présenter les aspects méconnus du cahier des charges de certains postes du Conseil, par exemple, le travail de la Secrétaire, de Monsieur Gapany et d'autres personnes. Nous allons essayer de mettre cela dans des plénums pour vous faire connaître tout leur travail méconnu. D'autre part, nous avons discuté avec les chefs.fes de groupe. Nous aimerions mettre en place une newsletter du Conseil général, 2 à 3 fois par année pour donner la parole aux groupes, si vous avez des choses particulières, des envies. Il faudra voir si on arrive à le faire, si cela ne demande pas trop de travail et si cela peut marcher. Le deuxième objectif est d'améliorer la convivialité entre les membres du Conseil général. Nous allons essayer d'organiser des sorties sur l'année. Donc, on vous informe déjà que le 2 mai prochain, après la présentation des comptes, nous allons organiser un apéritif. Je vous transmettrai les détails dès que l'on aura trouvé quoi et comment. Je vous remercie. L'introduction étant terminée, nous allons passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par le Président de la Municipalité conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. N'ayant pas reçu de modification de cet ordre du jour, je vous en fais la lecture.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2022

Point 2 : Crédits supplémentaires 7 à 19 2021

Point 3 : Examen et vote du postulat "Extension du tarif réduit des bus sédunois jusqu'à 25 ans"

Point 4 : Examen et vote du postulat "Projet fair trade"

Point 5 : Examen et vote du postulat "Futur en politique"

Point 6 : Réponse de la Municipalité au postulat "Pour la création d'hébergement touristique pour jeunes et hôtes de passage à prix abordable"

Point 7 : Réponse de la Municipalité au postulat "Pour la mise en valeur des voies de grimpe situées sur la Commune de Sion"

Point 8 : Informations de la Municipalité

Point 9 : Divers : questions écrites et questions orales.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail le 3 avril 2022.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2022.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Tel n'est pas le cas, je soumetts donc le procès-verbal à votre approbation. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le procès-verbal appuient sur la touche verte, ceux qui le refusent, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 55 oui, 0 non, 0 abstention. Je vous remercie.

II- Crédits supplémentaires 2021/07 à 19

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. La Commission de Gestion a étudié ces crédits supplémentaires. Madame la Conseillère Christelle Siéro Fardel, vous pouvez nous les présenter.

Siéro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion a analysé les crédits 7 à 19 concernant l'exercice 2021. Ils sont tous liés. La commission a toutefois demandé des explications complémentaires sur plusieurs crédits.

Toutes les réponses obtenues de la Ville figurent en annexe des crédits supplémentaires signés qui sont à votre disposition. Nous n'avons pas de remarques complémentaires. Je vous remercie.

III- Examen et vote du postulat "Extension du tarif réduit des bus sédunois jusqu'à 25 ans"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons donc au point 3 : Examen et vote du postulat "Extension du tarif réduit des bus sédunois jusqu'à 25 ans". Monsieur le Conseiller Vincent Pellissier, en tant que premier signataire, je vous laisse présenter votre postulat.

Pellissier Valentin, Conseiller général, PLR. Le prix des transports en commun en Suisse est élevé et dépasse même parfois celui de la voiture. Aujourd'hui, les transports en commun jouent un rôle essentiel dans la transition de notre mobilité. Celui qui prend le bus ne profite pas seulement d'un service mis à disposition mais apporte sa contribution à la société. Imaginez le nombre de voitures qu'il y aurait en Ville de Sion sans les transports publics et imaginez la pollution engendrée par un tel afflux de voitures. Nous nous devons donc d'être reconnaissants envers les usagers des transports en commun.

La volonté de toutes et tous est claire : remplir les bus, vider les parkings. Ce changement de manière de penser, de manière de fonctionner doit également passer par les jeunes. S'il est positif d'offrir les transports en commun à nos aînés, il est essentiel d'habituer les jeunes à prendre le bus.

Actuellement, les jeunes de 16 à 25 bénéficient déjà du demi-tarif pour les abonnements mensuels auprès des bus sédunois. Ce postulat vise à proposer également le tarif réduit aux jeunes qui ont besoin de prendre le bus de manière occasionnelle et qui n'ont pas d'abonnement. Cela inciterait les jeunes à moins utiliser leurs véhicules privés. Avec une bonne publicité, cette mesure pourrait, par exemple, désengorger les parkings des lles, l'été.

Si un aller-retour à 3 francs au lieu de 5 francs 60 vous semble marginal, ce prix permettra que deux jeunes en bus paient moins que deux en voiture pour un trajet identique. Le coût d'un tel aménagement est nettement plus faible que de proposer la gratuité. En effet, les bus sédunois continueraient d'encaisser les abonnements. La perte financière serait alors d'1 franc 50 au lieu de 2 francs 80 auprès des jeunes usagers occasionnels. Je ne m'attarderai pas ce soir sur les nombreux autres avantages de baisser le prix des bus pour les jeunes. L'essentiel à retenir de cette proposition est qu'en acceptant ce

postulat à faible coût, vous soutenez la mobilité durable dans notre Commune. Chers collègues, je vous remercie pour votre écoute et vous encourage donc à accepter ce postulat.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC a pris note de ce postulat avec intérêt. En effet, si les bus sédunois nous coûtent autant, c'est bien pour qu'ils soient employés par la population au mieux de leurs intérêts.

Cependant, nous trouvons que ces demandes pour des prix attractifs soient, bien que récurrentes, un peu inutiles. Après information prise auprès de Car Postal, il s'avère que des offres très intéressantes sont déjà en place pour les jeunes et les plus âgés. Ainsi des étudiants reçoivent déjà le rail-check qui offre, selon le parcours, jusqu'à la moitié du prix. Ceux qui ne bénéficient pas de cela peuvent, jusqu'à 25 ans, bénéficier d'un tarif préférentiel, soit, par exemple l'abonnement annuel à 379 francs au lieu de 520. Les apprentis peuvent choisir jusqu'à 16 ans entre un rail-check et treize abonnements multi-courses gratuits, ce qui garantit qu'ils puissent se rendre à leurs cours toute l'année et ceux de plus de 16 ans peuvent avoir les mêmes conditions avec un abonnement demi-tarif.

Promouvoir les transports publics est une bonne initiative mais pas à n'importe quel prix. Ainsi ces offres existent déjà et à l'instar de nos aînés à l'AVS, elles n'ont pas engendré une ruée vers ce mode de transport. En outre, il faut savoir que les nouveaux résidents reçoivent à leur arrivée, ce qui est une très bonne initiative, une carte de bus pour six courses. Ce n'est peut-être pas énorme, mais cela leur permet de découvrir que le bus n'est pas inaccessible. Et là, je ne peux pas m'empêcher de dire : sauf peut-être à Uvrier. Ces services sont de plus en plus en adéquation avec le besoin évolutif de la population. Ainsi nous sommes d'avis que plutôt que de s'attaquer au prix, il vaut mieux communiquer, par exemple sur la gratuité des bus le vendredi soir et le samedi et peut-être aussi mettre en place des cartes journalières telles que celles des CFF pour les week-ends lors desquels nos jeunes se déplacent, par exemple, aux lles pour le faire ainsi de manière sûre. Je vous remercie de votre attention.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts soutient bien évidemment ce postulat puisqu'il amènera plus de jeunes dans les transports publics. Il ne représente pas un bien grand coût pour la Ville et il permet de fidéliser les adultes de demain. Mais un postulat sur la gratuité pour les seniors, un autre aujourd'hui pour le demi-tarif chez les jeunes, pour éviter les postulats concernant la gratuité des bus pour les mères célibataires, les femmes enceintes ou autres, il serait intéressant que la Ville mène une réflexion globale sur la tarification des bus. En ces temps de désengorgement du centre-ville et de réduction des émissions carbone, elle pourrait même réfléchir, pourquoi pas, à la gratuité complète.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, PS. Dernièrement nous obtenions dans ce Parlement la gratuité pour tous des transports publics sur le territoire de la commune de Sion durant le week-end. Puis peut-être sa généralisation à nos aînés en tout temps. Aujourd'hui, il s'agit de permettre à nos jeunes de plus de 16 ans de bénéficier jusqu'à 25 ans d'une réduction demi-tarif.

Comme le dit le postulat, cette mesure ne touchera qu'un nombre limité de personnes et se veut incitative de bonnes habitudes de mobilité. Les transports publics sont, il est vrai, après les déplacements à pied et à vélo, une alternative sérieuse à la voiture individuelle et notre groupe est favorable a priori à toute initiative qui va dans ce sens. Nous sommes depuis le dernier plénum dans l'attente d'une réponse de la Municipalité à une question écrite de notre groupe concernant le coût chiffré d'une éventuelle gratuité des transports publics pour tous. Cependant, plus que le prix à payer c'est la qualité de l'offre des transports publics qui reste déterminante. Des horaires cadencés au minimum à 20 minutes en journée comment en soirée, voilà ce qui invite à privilégier les transports publics. La Municipalité l'a fait pour Bramois en journée avec un certain succès. Cette amélioration invite à une réflexion plus globale sur la base des critères de qualité des transports publics et de leurs coûts, tant sur le territoire de la Commune que d'une connexion facilitée à plus large échelle. Il semble que nous soyons dans cette attente depuis quelque temps déjà. A voir le nombre d'interventions sur ces thématiques dans nos parlements, nous sommes tous de plus en plus concernés, tous partis confondus par ces questions, même si, pour l'instant, nous ne cessons d'augmenter notre consommation d'énergie fossile et comptons dans les plus gros consommateurs de la planète. Dans l'attente de cette réflexion de fond, notre groupe aura la liberté de vote.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, PDC. Le groupe PDC a pris connaissance du postulat intitulé extension du tarif réduit des bus sédunois jusqu'à 25 ans et a décidé à la majorité de l'accueillir favorablement, en émettant néanmoins quelques réserves plutôt de forme que de fond.

Un postulat portant sur un objet similaire bien qu'avec un public cible différent nous a été présenté ici-même récemment. Nous comprenons que l'enjeu de fond tant au niveau politique que social, concerne l'accessibilité des transports publics à toutes les citoyennes et citoyens de Sion. En ce sens, il nous paraît plus opportun de traiter cette question de manière globale en incluant et en réfléchissant à tous les groupes potentiellement défavorisés économiquement et non de manière partielle et morcelée.

Une autre question qui apparaît dans le postulat et qui revient souvent ces temps est la question des bus à moitié vide. Nous nous tournons vers le Conseil municipal pour savoir si, comme il est mentionné dans le postulat, une corrélation avérée existe entre le fait d'offrir ces prestations et que les bus se remplissent effectivement. Dans tous les cas est-ce qu'une étude sur le sujet est prévue ou est en cours ? En résumé, notre groupe est favorable à ce postulat car il s'inscrit dans la politique du PDC en faveur de la jeunesse et de la famille avec les quelques réserves mentionnées dans notre réponse. Merci.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Pour toutes les bonnes raisons évoquées par le premier signataire, la majorité du groupe PLR soutiendra le postulat. Certaines réserves ont malgré tout été émises : premièrement, l'âge de 25 ans semble arbitraire. En effet, certains jeunes sont salariés assez tôt et d'autres sont au contraire, encore aux études après 25 ans.

Deuxièmement, le fait de réduire le tarif des billets uniques pourrait avoir pour effet non désiré de réduire la quantité d'abonnements vendus au profit de ces billets uniques. Le PLR souhaite éviter cette situation et demande au Conseil municipal en cas d'acceptation, ce qui semble être le cas, d'intégrer ces éléments dans sa réflexion.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de demande de parole, Monsieur Pellissier, souhaitez-vous reprendre la parole ? Non. Nous allons donc passer au vote de ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent appuient sur la touche verte qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est accepté par 47 oui, 4 non et 3 abstentions. Merci.

IV- Examen et vote du postulat "Fair trade"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour : Examen et vote du postulat "projet Fair trade". Monsieur le Conseiller général Michel Andrey, en tant que premier signataire, je vous laisse nous le présenter.

Andrey Michel, Conseiller général, Les Verts. Tout d'abord, je vous remercie d'avoir pris la peine de lire ce postulat. En le présentant, je souhaitais rendre visible et valoriser tous les efforts déjà entrepris par la commune et les commerçants sédunois en matière d'économie locale et de commerce équitable. L'obtention d'un label "fair trade" soulignerait la volonté de notre Commune de s'engager en faveur de cette forme de commerce et, incidemment, d'aller dans le sens de la nouvelle Loi fédérale sur les marchés publics, Loi pour laquelle l'adjudication des marchés ne doit plus être guidée en fonction de l'offre la moins chère, mais de l'offre qui répond le mieux à des critères de durabilité sociale, écologique et économique. En participant à cette campagne, nous irions aussi dans le sens des objectifs cantonaux de l'agenda 2030. Cette campagne est d'ailleurs soutenue par le secrétariat d'état à l'économie, le SECO. Plusieurs villes suisses y ont adhéré : Berne, Renens, Fribourg, Lugano, Genève et d'autres.

La démarche que nous proposons est peu exigeante financièrement. Elle demande cependant le soutien des autorités communales et la constitution d'un petit groupe de travail. Il s'agira, si ceci est

accepté, de proposer dans quelques commerces et institutions telles que écoles, EMS, hôpital, associations sportives, quelques produits issus de ces filières.

Il ne s'agit pas de mettre en concurrence produit locaux et produits équitables mais de favoriser des filières courtes avec peu d'intermédiaires, respectueuses de l'environnement et des droits humains et de s'assurer qu'une part de notre consommation qui vient de l'étranger, en particulier du sud, répondent également à cette exigence.

Participer à cette campagne signifie également valoriser et compléter nos efforts dans le domaine de la coopération internationale. En temps de difficultés prévisibles en approvisionnement alimentaire et de crise climatique, je pense que c'est montrer que notre Ville est sensible à cette réalité. La Ville de Sion, on l'a déjà compris, puisque ses services ont organisé un apéritif économique qui avait trait à l'approvisionnement durable et circulaire, en automne. Je vous remercie de votre écoute.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. Le dépôt du postulat de Monsieur Andrey permet de mettre en lumière le sujet des labels. Sur son site Internet la Commune de Sion en met plusieurs en évidence, Cité de l'énergie, Commune en santé et Commune amie des enfants. Lorsque l'on consulte les pages des organismes de labellisation concernés, on découvre que la Ville de Sion ne fait pas partie des bons élèves et qu'elle ne fait pas tous ses devoirs avec application.

Pour le label Cité de l'énergie, le pourcentage de réalisation est de 62%, pour celui de Commune en santé le renouvellement devrait avoir lieu tous les trois ans et le dernier réalisé date de 2017. Et enfin, pour la Commune amie des enfants, la re-certification doit avoir lieu tous les quatre ans et Sion serait également en retard.

Ce constat nous interpelle donc quant à l'obtention d'un nouveau label : est-ce que la Commune aura les ressources pour sa mise en oeuvre et en particulier pour son maintien ? La Commune a le devoir de montrer l'exemple et ceci avec ou sans label. Le groupe PDC bien évidemment en faveur du commerce équitable et de la consommation durable, soutiendra ce postulat et encourage particulièrement la Municipalité à profiter de l'occasion pour faire une mise à jour de ses labellisations existantes.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Notre société se doit aujourd'hui d'être plus durable. Les signaux de l'environnement sont clairs, le rapport du GIEC sans équivoque. Il nous faut agir à notre échelle dès maintenant. Le postulat dont il est question aujourd'hui répond explicitement à l'urgence d'agir. Faire de Sion une "fair trade town" est un moyen d'engager notre Ville dans une démarche de durabilité nécessaire en promouvant la consommation de produits équitables. Faute de pouvoir partager à la pause un café issu des terres de l'Oberland zurichois ou d'accompagner le traditionnel pain au lait d'une branche de chocolat cultivé dans la Broye, il est en effet nécessaire de réfléchir à la manière de consommer ces produits ou de s'en passer.

Comme l'a dit mon collègue Monsieur le Conseiller Michel Andrey, rejoindre le réseau "fair trade town" permettra à notre Ville de porter une réflexion sur cet enjeu et de bénéficier d'un accompagnement. Afin d'entrer dans une démarche de consommation durable, respectons les conditions de vie des producteurs et productrices qui nous permettent au quotidien de satisfaire notre goût, parfois frisant l'addiction pour ces petits plaisirs. Ainsi, le groupe PS voit en ce postulat un bon moyen d'engager les Sédunois vers une consommation plus responsable et le soutiendra, en espérant qu'une réflexion sur la consommation locale et de saison accompagne la réponse de la Municipalité.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Nous ne pouvons pas être insensibles à ce postulat visant le commerce équitable. Garantir des revenus dignes pour les productrices et les producteurs demeure en effet primordial et incontestable. L'appellation "fair trade" s'inscrit dans cette volonté en favorisant les produits locaux et régionaux. Établir un état de situation face à cette thématique sur le territoire communal ne nous paraît pas déraisonnable sur la forme. Sur le fond, en revanche, plusieurs interrogations se posent tout de même : tout d'abord, les labels se multiplient et coûtent immanquablement, Valais Excellence ou par exemple, la marque Impulsion peuvent, par exemple,

intégrer ce type de démarche car elles s'apparentent à un esprit communautaire et entrepreneurial qui tient compte de valeurs sociales, éthiques et gouvernementales. Ensuite, étendre cette désignation aux commerces privés tels que les restaurateurs ou les hôteliers va encore plus les contraindre dans leurs activités commerciales. Nous pensons qu'ils ont passablement souffert avec le Covid, sans leur fixer encore un cadre supplémentaire.

Troisièmement, d'importants efforts sont déjà visibles sur le territoire communal. Les commerçants intègrent déjà pour la plupart d'entre eux ce type de démarche, sans les formaliser officiellement par des labels supplémentaires.

En somme, bien que ce postulat suscite quelques retenues, le groupe PLR laissera la liberté de vote à ses membres. Il estime enfin que l'équité commerciale doit être plutôt intégrée aux services publics et administratifs en guise d'exemplarité, sans pour autant contraindre indirectement les établissements privés. Merci de votre écoute.

Andrey Michel, Conseiller général, Les Verts. Je vous remercie de vos remarques, de votre soutien, voire de vos objections aussi. Simplement vous dire que sur le plan du coût, c'est tout à fait dérisoire puisque cela coûte à peu près 2'000 francs pour une Ville comme Sion par an. D'autre part, il ne s'agit pas de contraindre les commerçants à présenter ce genre de produits, c'est d'inciter à le faire. Ils ne devraient pas vraisemblablement souffrir de cela. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons donc passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, le refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat projet "fair trade" est accepté par 47 oui, 4 non et 3 abstentions. Merci.

V- Examen et vote du postulat "Futur en politique"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 5 : examen et vote du postulat "Futur en politique". Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, en tant que première signataire, je vous invite à nous le présenter.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. À titre personnel, j'ai pris goût à la politique grâce au Parlement des jeunes Valaisans. C'est dans ce contexte que je vous propose ce soir le postulat futur en politique. Par ce postulat, nous demandons à la Ville de Sion, déjà très active en faveur de la jeunesse, de faire un pas supplémentaire en direction d'une démocratie plus participative, afin d'encourager les jeunes à découvrir le monde politique et surtout à y participer. Ils pourraient, par ce biais, amener leurs projets, leurs idées et leurs visions de Sion.

Ce postulat souhaite que la Ville développe un projet concret, inscrit dans la durée, donnant la parole aux jeunes de l'école obligatoire. Le déploiement du projet doit être réfléchi avec les différents acteurs de la jeunesse, notamment l'école, raison pour laquelle les modalités concrètes ne sont pas précisées. Toutefois, les critères suivants devraient être respectés : la représentativité avec l'inclusion de toutes les écoles, tous les quartiers et tous les villages de Sion, l'encadrement, la diversité et aussi la possibilité de délibérer et de proposer des idées.

Je vous remercie vivement pour l'attention accordée et espère bien évidemment votre soutien.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC a lu avec intérêt ce postulat. Néanmoins, la pertinence sur le fond de ce texte reste discutable car des sujets communaux si spécifiques visant des élèves si jeunes n'auraient que peu d'intérêt directement à la matière. Le texte énumère déjà une multitude de possibilités existantes pour nos jeunes Valaisans, sans compter qu'une expérience similaire s'est effectivement effondrée dans les années 90. A souligner aussi que les formations

politiques de Sion pourraient et peuvent jouer un rôle dans le débat dans la sensibilisation auprès des jeunes générations.

Les partis politiques servent aussi à sensibiliser les jeunes, encore une fois. Aussi l'on sait depuis longtemps que ces laboratoires de jeunesse, d'idées subissent toujours une latence, un pilotage idéologique, soit d'une minorité, soit d'une majorité.

Cette hypothétique besoin reste un frein, sans oublier que les parents ont aussi une mission civique par définition. Dans ce fait, le groupe UDC s'autorise à une liberté de vote. Merci.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. L'idée de créer un Parlement des jeunes ou un Conseil communal des jeunes présente de nombreux avantages. Elle permet aux jeunes de participer à la vie de leur collectivité, les responsabilise en tant que membre de la société. Il leur permet de réfléchir et d'agir sur des problèmes concrets, de comprendre le système politique de notre société, de favoriser l'échange et l'intégration.

Cependant, nous souhaitons que ce projet soit réfléchi par les différents acteurs de la jeunesse. L'école est une piste mais faut se rendre à l'évidence, il s'agit d'un projet d'envergure qui ne peut être porté uniquement par l'école et les enseignants. Nous pensons que d'autres organismes pourraient participer et initier ce projet, comme le service de la jeunesse, le RLC, l'observatoire de la jeunesse ou d'autres encore. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts soutient ce postulat. Merci.

Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS. L'initiative de ce postulat semble essentiel pour le groupe PS. En effet, impliquer les jeunes à la démocratie de notre cité est important et quel meilleur moyen de les impliquer qu'en allant directement les trouver dans leurs salles de classe en leur proposant un Conseil communal ou général des jeunes ou des groupes de travail. Ce sont eux qui pourront directement nous dire ce qui manque dans notre Ville pour les jeunes et pas les adultes qui pensent pour eux. Le groupe PS soutiendra donc ce postulat.

de Lavallaz Valérie, Conseillère générale, PDC. On entend souvent dire que les jeunes s'intéressent peu à la politique. Néanmoins, le monitoring politique Easyvote révèle dans sa dernière étude que les enjeux actuels mobilisent de plus en plus notre jeunesse. En effet, la proportion des jeunes sondés, au moins partiellement engagés a dépassé pour la première fois les 50% pour atteindre 55% en 2020. Preuve en est l'engouement grandissant pour les jeunes des partis et les 57 Parlements et Conseils des jeunes dénombrés aujourd'hui en Suisse. Représentant environ 20% de la population, les moins de 20 ans ont le droit de s'exprimer et d'être entendus. Il est donc nécessaire de renforcer la représentativité des jeunes à travers une instance qui leur est dédié et ainsi de visibiliser leurs préoccupations dans la politique et la société. La devise de la Fédération suisse des parlements des jeunes parle d'elle-même "Par les jeunes pour les jeunes".

La création d'un espace, en permettant d'exprimer leurs opinions et confronter leurs points de vue, encourage la réflexion sur des thèmes de société qui les concernent vraiment et débouche ainsi sur des propositions et des actions concrètes. Véritable tremplin pour la citoyenneté, ce lieu d'apprentissage de la démocratie active favorise l'éveil civique en associant les jeunes à la vie de la collectivité. Il contribue ainsi à ce que leur voix sont reconnues par les institutions et qu'un dialogue constructif soit engagé avec les autorités.

De plus, ces structures participatives permettent aux jeunes de développer et renforcer de multiples compétences transversales, tels que le travail en équipe, la coopération afin d'atteindre des objectifs communs, la gestion d'un projet, d'un budget, la construction d'une opinion et son argumentation mais surtout l'acceptation d'avis divergents. Donnons la parole aux jeunes et associons-les aux décisions concernant l'avenir de notre Ville afin que puisse s'exprimer pleinement la démocratie directe. Vous l'aurez compris, le PDC soutient ce postulat et vous enjoint à faire de même.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Nous sommes favorables également à ce postulat déposé par notre Conseillère Christelle Sierro Fardel tel qu'il a été présenté précédemment et nous vous recommandons de le soutenir. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons voter ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, ceux qui le refusent, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat futur en politique est accepté par 49 oui, 4 non et 2 abstentions.

VI- Réponse de la Municipalité au postulat "Pour la création d'hébergement touristique pour jeunes et hôtes de passage à prix abordable"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour. Réponse de la Municipalité au postulat "pour la création d'hébergement touristique pour jeunes et hôtes de passage à prix abordable".

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. Commençons par les démarches qui ont été réalisées par le dicastère. Le dicastère a donc analysé les offres d'hébergement sur le territoire communal à prix abordable. Nous nous sommes entretenus avec des organisateurs d'événements culturels et sportifs pour cerner un petit peu la demande réelle des hébergements de type jeune à prix abordable. Ces deux démarches distinctes nous permettent de proposer des recommandations à la fin de la réponse de ce postulat. D'abord une analyse de l'offre a été faite en collaboration avec Sion tourisme. Nous avons dressé un inventaire pour définir la capacité d'hébergement à prix abordable. Nous avons sélectionné deux critères : le prix de la nuitée et la localisation sur l'ensemble de la commune.

Au niveau des hôtels et des auberges de jeunesse, nous avons 82 lits disponibles à un prix moyen entre 48 et 60 francs. Dans la parahôtellerie c'est-à-dire les gîtes, nous avons 72 places à prix moyen de 50 francs. Dans les campings, nous dénombrons 673 places à un prix moyen de 20 francs et dans les Airbnb, nous avons 113 places à un prix moyen de 45 francs. Nous n'avons pas d'hébergement dans les colonies et pensions sur la Commune de Sion. Il y en a à Arbaz, Ayent, Mont-Noble, Nendaz et Veysonnaz. Tout cela est sur le site Internet de Valais-Wallis Promotion. Nous sommes donc obligés de diriger les gens vers les autres communes. Donc, sans compter les lits disponibles dans les hôtels et les campings, la Ville de Sion compte 267 lits à moins de 60 francs par nuit et par personne à un prix moyen de 46 francs.

Nous avons également analysé la demande grâce à des entretiens. On peut en tirer quatre petits constats : les besoins liés à l'hébergement sont ponctuels. Du côté des organisateurs on reçoit très peu de sollicitation. Les principaux besoins d'hébergement se situent au niveau de leur intervenants, artistes ou sportifs mais pas pour des groupes. La fréquence est très irrégulière et la singularité des besoins ne permet pas de définir une demande uniforme. Concernant le type d'hébergement, chaque événement a des besoins très spécifiques. Certains événements culturels ont besoin de chambres individuelles dans des hôtels 3 étoiles au minimum ou des appartements situés à proximité des événements. Par contre, selon le RLC, les jeunes disent préférer loger chez l'habitant à un coût nul plutôt que de dédier une partie de leur budget à l'achat d'une nuitée dans un établissement hôtelier.

L'analyse de l'offre et de la demande nous permet donc de dire que la majorité des lits à prix abordable est proposé par un réseau Airbnb. Dans quelques cas, l'auberge de jeunesse pourrait servir de solution d'appoint mais sa fermeture hivernale pose un problème. Il n'existe pas d'hébergement de type colonies.

Il nous semble donc que l'offre d'hébergement à prix abordable, avec au minimum 267 lits soit suffisante à Sion. Par contre, il y a un manque de connaissance de l'offre globale. Il y a une ouverture partielle de

l'auberge de jeunesse durant l'année qui semble problématique. Il faudrait l'étendre à l'ensemble de l'année. Il y a un manque de communication de l'offre globale.

Les propositions sont donc les suivantes :

- étudier l'ouverture annuelle de l'auberge de jeunesse, soit avec l'actuelle gérance, soit avec un nouveau partenaire.
- faire en sorte que l'inventaire effectué soit accessible facilement : il sera visible sur le site de l'office du tourisme de la Ville ainsi que sur le site de la Ville. Il sera également distribué aux organisateurs des manifestations sédunoises. La liste cantonale des logements de groupe type colonie et pension sera également fournie et référencée.

En espérant avoir répondu à ce postulat.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. De manière générale, je suis heureuse que ce postulat ait permis de réaliser qu'il y avait un besoin de clarification et de communication pour améliorer la recherche de logements à prix abordable pour les jeunes. En rendant plus visible cette offre, il y aura, selon un principe plus ou moins connu, une probable augmentation de la demande, du moins on peut l'espérer. Il n'y aura donc pas de création de colonie à Sion ou d'un nouvel hébergement pour les jeunes et des groupes mais l'ouverture annuelle de l'auberge de jeunesse sera une alternative bienvenue et qui sera sans doute une infrastructure intéressante pour accueillir les personnes qui voyagent en transports publics, plus particulièrement. Elle permettra de répondre aux demandes ponctuelles relatives à de nouveaux événements sportifs et culturels qui, je l'espère, pourront fleurir dans la Ville de Sion. Merci pour votre travail.

VII- Réponse de la Municipalité au postulat "Pour la mise en valeur des voies de grimpe situées sur la Commune de Sion"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons donc passer au point 7 : réponse de la Municipalité au postulat "pour la mise en valeur des voies de grimpe situées sur la commune de Sion".

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Pour rappel, le postulat accepté par le Conseil général le 20 avril 2021 demandait que la commune octroie une juste reconnaissance aux créateurs des différentes voies d'escalade situées sur le territoire communal, de faire connaître ces voies de façon efficace et moderne et de mettre en valeur ces sites et de les sécuriser si nécessaire.

Le Conseil comprend et partage les préoccupations soulevées par le postulat. Il en remercie les auteurs et y répond comme suit : les voies d'escalade à Sion et dans les environs se situent essentiellement sur deux sites principaux : la colline de Valère et les gorges de la Borgne.

Pour la colline de Valère, il faut savoir que ce site est un site protégé et soumis aux exigences légales suivantes. Ce site est soumis à trois inventaires fédéraux : l'inventaire fédéral du paysage, l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs en Suisse et l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse.

Dans la réponse écrite, vous aurez encore davantage de détails sur ces inventaires. Cette zone est également protégée par le plan d'affectation de zones de la commune de Sion qui précise que les zones de protection ont pour but de protéger les sites naturels, n'y sont autorisés que des constructions dont l'emplacement est imposé par leur destination, à la condition qu'elles ne portent pas préjudice aux sites. Partant de ces éléments, le Canton a accepté que des voies d'escalade soient utilisées sur la colline de Valère moyennant une série de mesures décrites dans une convention élaborée par Drosera, une entreprise spécialiste en biologie, la Ville de Sion, le Club Alpin, l'association Plan Vertical et le Canton. Dans cette convention, il est notamment explicité que :

- la pratique de l'escalade est limitée à deux secteurs autorisés
- toute création de nouvelles voies est interdite
- un seul sentier d'accès est autorisé
- la pratique de l'escalade sur le site est interdite du 15 avril au 30 juin
- le site d'escalade ne doit figurer dans aucun topo ou guide des sites d'escalade et sur aucun site internet officiel

On le voit, la pratique de l'escalade sur le site de Valère est plutôt tolérée qu'autorisée et est soumise à de nombreuses contraintes. Au regard de ces dernières, il nous apparaît difficile pour la Ville en tant qu'autorité de répondre aux souhaits du postulat pour ce site. Il est d'ailleurs à noter que des panneaux explicatifs existent déjà sur ce site à l'intention des utilisateurs.

S'agissant des gorges de la Borgne, bien que l'accès se fasse essentiellement par la Commune de Sion via Bramois, il faut relever que les voies se situent entièrement, soit sur le territoire de la commune de Mont-Noble, soit sur celui de la commune de Vex. La sécurisation et/ou la mise en valeur sont donc du ressort de ces deux communes. Au niveau de la signalétique, pour informer de l'existence des voies de grimpe, la pose d'un panneau explicatif à Bramois, à l'intersection de la rue de la Manufacture et du chemin du stand et un autre au départ des voies sur les communes de Mont-Noble et de Vex pourrait être envisagée.

Avant de vous donner les décisions du Conseil suite au postulat, j'aimerais ajouter une remarque préliminaire. La communauté des grimpeurs est une communauté bien organisée qui connaît les spots de chaque région. Il suffit de faire une rapide recherche sur internet avec les mots-clés "escalade, grimpe et Sion" pour trouver de nombreux sites référençant les voies existantes.

Le Conseil prendra toutefois les mesures suivantes en réponse au postulat :

- indiquer les spots de grimpe de la Borgne et des Iles sur le site de l'office du tourisme et sur celui de la Ville en renvoyant vers les sites internet spécialisés. Par contre, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ne pouvons pas communiquer sur le site de Valère
- prendre contact avec Monsieur Paul Panchard, dit Polo et l'association Plan Vertical pour examiner avec eux quelles seraient les possibilités de mettre en avant son travail avec son accord bien entendu. Il est vrai que Monsieur Panchard mérite une reconnaissance pour tout ce qu'il a fait dans ces belles gorges de la Borgne
- soutenir l'association Plan Vertical avec un montant d'au maximum 5'000 francs pour la réalisation de panneaux explicatifs dans la région Bramois, comme je l'ai expliqué tout à l'heure,

J'espère avoir ainsi répondu au postulat.

Duroux Christophe, Conseiller général, PDC. Je remercie le Conseil municipal pour la clarté et la précision des explications de sa réponse. Les mesures proposées tenant compte des impératifs mentionnés dans la réponse nous satisfont.

Concernant la sécurisation des voies de grimpe nous comprenons bien que celles des gorges de Bramois sont du ressort des deux communes voisines car elles sont sur leur territoire. Mais nous désirons que celles de la colline de Valère, même si elles ne sont que tolérées soient aussi sécurisées. Rien n'est précisé à ce sujet dans votre réponse. Je compte donc sur la réalisation rapide de vos propositions, mais aussi sur la sécurisation des voies de la colline de Valère. Merci de votre attention.

VIII- Informations de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 8 : informations de la Municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. J'aimerais tout d'abord revenir sur l'intervention du Conseiller général Monsieur Pitteloud concernant **les labellisations**. Alors, renseignements pris, nous ne sommes pas en retard. Nous sommes vraiment en contact avec les organes de certification puisque c'est eux qui nous donnent le rythme en tout cas par rapport à tout ce qui est label commune en santé et commune amie des enfants. Par contre pour la labellisation citée de l'énergie, il y a plusieurs degrés de certification. On est à un certain degré, on pourrait viser le gold, comme dans d'autres communes ce qui impliquera quelques actions complémentaires. Mais aujourd'hui, le Conseil municipal essaie véritablement de garantir et surtout de mettre à jour ces certifications. Je ne peux que vous rassurer sur le travail qui est fait par les différents services dans cet esprit.

Vous l'avez vu aujourd'hui, nous avons porté sur les fonts baptismaux un nouveau pôle d'innovation. Je dis nous, mais ce n'est pas vraiment la Ville de Sion mais c'est au travers d'Oiken et la fondation The Ark qui s'appelle **EnovArk**. L'idée est d'avoir un pôle de transition ou de transformation énergétique entre les communes d'Oiken. Je vous rappelle qu'il y a 24 communes, des petites, des grandes, de plaine, de montagne et la Fondation The Ark. L'idée est de permettre aux communes de mettre leur territoire et leurs infrastructures à disposition pour être des démonstrateurs de tout ce qui se cherche et qui se trouve au sein du campus Energypolis, de la recherche appliquée et de la HES également. Et que ces mêmes communes puissent faire remonter aussi vis-à-vis des institutions de recherche des problématiques qu'elles auraient et pour lesquels des solutions doivent être trouvées. C'est vraiment dans cet ascenseur de dialogue technologique que ce nouvel arc vient compléter les différents arcs de la Fondation. La Ville de Sion a déjà mis son territoire ou ses infrastructures à disposition, par exemple pour Aleph, cet appareil qui enlève les odeurs. La STEP de Châteauneuf a pu recevoir cette infrastructure pour mesurer son efficacité. On va maintenant aussi dans certaines cheminées de centrale de chauffe d'appoint du chauffage à distance utiliser cette infrastructure. Je vous rappelle aussi DePoly, une start-up qui va vraisemblablement continuer à croître et qui travaille sur le recyclage du PET. Elle travaille aujourd'hui avec l'UTO. On a aussi travaillé avec Power-to-gas avec la fondation. On a, en plus de Ronquoz 21 qui va être à lui tout seul un quartier de démonstrateurs énergétiques, cette ambition. Je crois que c'est assez heureux que nous puissions reconnaître ce projet, surtout avec l'intention stratégique de la Ville qui veut promouvoir l'innovation, notamment dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

Nous allons adresser au Conseil général et aux commissions qui le traiteront, une modification du PAZ/RCCZ pour le corridor de mobilité pour la **liaison plaine-montagne**. Je viendrai en parallèle à un moment que nous pourrons choisir vous présenter les autres aspects de cette liaison plaine-montagne, des liaisons plaine-montagne car je vous rappelle qu'il y en a deux qui partent de Sion, une de la gare vers les Mayens de l'ours et puis une autre depuis Bramois pour aller jusqu'à Nax. Donc on viendra, vous faire un état des lieux de ces liaisons. Je vous présenterai aussi les structures de financement qui seront mises en place pour la liaison notamment de la gare jusqu'aux aux Mayens de l'hôpital. On va essayer d'avoir toutes les informations afin que vous puissiez prendre les meilleures décisions le moment venu.

Nous continuons à aménager dans le cadre des mesures d'agglos, nos espaces publics. Le prochain gros chantier pour la Ville de Sion est **l'avenue de la gare** qui est une des mesures d'agglomération. Nous allons d'ici le début de l'été lancer le concours d'aménagement sur l'avenue de la gare. C'est un projet qui est piloté par le Canton et l'agglomération. La Ville de Sion est aussi bien sûr un des partenaires. Ce projet va poursuivre un aménagement de qualité que nous souhaitons pour notre cœur de ville. Cela va prendre l'avenue de la Gare et un petit bout de l'avenue de Tourbillon.

En ce qui concerne **l'archéologie**, faisant suite à plusieurs interventions au Grand Conseil et au Conseil général pour voir comment valoriser l'archéologie, une des réponses du Canton est la création d'une commission archéo 2025 dont je fais partie pour représenter la Ville. L'autre représentante est la

présidente de la commune de Naters, qui est aussi un terroir assez fertile en trouvailles archéologiques. Nous nous sommes mis au travail surtout pour des actions de médiation pour valoriser l'archéologie au niveau cantonal. La Ville de Sion, pour être aussi efficace, a créé une commission ad hoc sur l'archéologie avec deux projets qui semblent être dans nos cordes :

- travailler sur la valorisation de manière un peu virtuelle de la basilique sous le Scex
- réfléchir plus durablement à la valorisation des thermes de Saint-Théodule qui ont vraiment un potentiel assez extraordinaire. Aujourd'hui, cela se fait par visites guidées qui ne sont pas forcément accessibles à tout un chacun.

Donc on veut, avec le Canton, valoriser ces éléments. On reviendra de nouveau vers vous dès que nous aurons quelques informations complémentaires.

En ce qui concerne **Ronquoz 21**, je vous remercie du bon accueil que vous avez réservé aux différentes présentations. On a rencontré les propriétaires concernés, on a rencontré la presse. Cela a été une grosse semaine de communication. Il y a eu l'exposition qui a eu beaucoup de succès. On a eu régulièrement des visites. J'espère que vous en avez aussi profité et je pense que le message a bien passé, l'ambition du projet a été bien comprise. Maintenant, on entre dans les étapes de concrétisation. La Ville va montrer l'exemple avec le secteur de la sous-station électrique. Oiken aimerait rénover cette infrastructure, construire un bâtiment administratif et permettre au premier parking de la zone de Ronquoz 21 de pouvoir naître. On espère donner l'impulsion aux autres quartiers, puisque vous l'avez compris, on ne va pas pouvoir travailler ces soixante hectares dans un seul projet. C'est vraiment périmètre par périmètre que les choses vont devoir se développer. Nous allons pouvoir inspirer les autres quartiers. Je vous rappelle qu'il y a aussi cette réflexion sur la partie de l'ancienne OSEO, les abattoirs de la Ville de Sion, pour lesquelles on souhaite véritablement réaliser le premier parc, cette porte d'entrée est de Ronquoz 21 qui va être une porte d'entrée verte pour montrer aussi quelle sera la tonalité et l'ambition de ce projet. Donc, nous sommes assez satisfaits des retours de ces quelques jours qui ont été passés à mettre en exergue le projet de Ronquoz 21.

Concernant **les fusions**, le processus continue. Maintenant on est en train d'écrire le projet opérationnel. On reviendra vers vous, vers la population pour bien comprendre quels sont les enjeux. Les présentations qui ont été faites dans les trois communes ont permis de mettre en lumière aussi des préoccupations citoyennes. Nous nous allons travailler sur l'écriture de cette nouvelle commune. Vous vous prononcerez le moment venu aussi de manière consultative sur ce projet. Les Conseils communaux ont décidé que c'était à la population *in fine* de décider de l'évolution de leur tissu communal et ce sera fait au courant 2023.

En ce qui concerne **la salle de congrès/concert**, le projet avance. Nous avançons aussi sur notre salle. Il y a une interface que nous devons essayer de suivre avec vigilance par rapport à la future livraison de ce cube dans lequel on installera toutes les infrastructures nécessaires à la salle de congrès/concert. En parallèle, le Conseil de fondation a travaillé sur le financement, a travaillé sur un nom de salle, a travaillé sur l'exploitation, sur les contacts avec des hôteliers. Toutes ces choses avancent pour que l'on puisse, je dirais d'ici la fin de l'année 2022, procéder peut-être déjà aux premiers engagements. Il faudra assez rapidement préparer la première saison culturelle hébergée dans cette salle si l'on veut qu'elle soit prête en octobre 2024. Il faut également préparer tout ce qui concerne la partie de valorisation de la salle en termes de congrès. C'est un travail important. Il y a des enjeux financiers qui sont importants pour la Ville. L'investissement est une chose mais il y a aussi les frais de fonctionnement. Les soutiens apportés par la Ville seront importants. Nous reviendrons vers vous, même si c'est de la compétence de la Fondation, pour vous tenir au courant du développement de ce projet.

Dans les **derniers communiqués** de la Ville, vous avez pu voir la liste des associations à bas-seuil qui ont profité de l'attribution des 174'000 francs votés par le Conseil général lors du budget. Ces éléments ont été bien appréciés par ces associations. Vous avez aussi lu récemment une communication par rapport aux aménagements cyclables que ce soit le tourner-à-droite, une rue cyclable à Oscar Bider, des parcs à vélos du côté de la place de la Gare nord, une station de Publibike à Gravelone et des aménagements du côté de Bramois. Donc, vous voyez que les montants que vous nous mettez à disposition chaque année sont utilisés avec la plus grande efficacité et que gentiment on arrive à faire

ce maillage pour permettre à la mobilité douce de trouver sa voie et en toute sécurité et en toute efficacité.

En ce qui concerne **Nexpo**, cette fameuse exposition itinérante dans les 10 plus grandes villes de Suisse. La Ville de Sion n'en fait pas partie, mais elle a rejoint le train avec la commune de Saas-Fee. Ce sont les deux communes qui ont manifesté leur intérêt. Nous sommes allés, avec les initiateurs de ce projet, le présenter au Conseil d'État pour lui demander aussi formellement son soutien. Il y a trois projets aujourd'hui d'exposition nationale qui devraient se dérouler normalement en 2028. Ces trois projets n'ont pas tout à fait le même périmètre, n'ont pas tout à fait les mêmes orientations mais visiblement vont se regrouper à un moment ou à un autre pour arriver vers les Chambres Fédérales parce que ce sont elles qui vont mettre un peu d'argent dans ce projet. On parlait à l'époque d'un milliard pour une nouvelle exposition nationale. Je pense que le montant sera un petit peu moindre d'après les échos que nous en avons. Pour la Ville de Sion, nous avons tout de suite affirmé que les thématiques de l'énergie et de l'environnement nous intéressaient. Nous sommes en train de réfléchir à un projet que nous pourrions dès maintenant, de manière durable, présenter. Cette exposition devrait se dérouler pendant 6 mois de manière itinérante. L'idée est faire voyager les publics dans les cantons dans les villes pour leur montrer la richesse de notre action politique et surtout la diversité des différentes régions.

Je vous invite à aller visiter **l'exposition de la maison de la nature**, qui s'appelle "Même pas peur". On parle d'araignées, de serpents, d'insectes qui sont chaque fois très très bien mis en scène. C'est très ludique. Cela a beaucoup de succès. C'est une visite que vous pourriez organiser avec le Conseil général sans problème puisque Madame la Présidente souhaite renforcer les liens hors plénum. Vous avez là une occasion en or.

Ma dernière information concerne **l'Ukraine**. C'est un sujet bien sûr qui nous occupe dans la réalité d'une Ville. Le Conseil municipal est très attentif. Le dicastère des affaires sociales travaille. C'est le Canton qui a la main en Valais. C'est organisé comme cela Mais, aujourd'hui il faut savoir qu'il y a environ 40 personnes qui arrivent par jour en Valais. On ne sait pas comment les choses vont se développer. Les perspectives peuvent amener plusieurs milliers de réfugiés ukrainiens en Valais. Pour la Ville de Sion ce sont à peu près 10%, voir même un peu plus. La Ville a mis à disposition des locaux, notamment avec d'autres communes, dans le cadre de Gravelone. On est très attentif aussi à tout ce qui concerne l'école, les crèches, l'hébergement, par exemple, mettre à disposition l'école des Agettes qui ne trouve pas preneur pour recevoir, peut-être des éléments. Nous sommes en dialogue permanent avec les services de l'Etat pour assurer l'accueil. Des associations sont mises en place, par exemple Ukraine-Valais qui fait un gros travail et que l'on essaie de soutenir aussi de notre mieux.

Voilà, chère et chers collègues, les informations que je souhaitais partager avec vous ce soir et je vous remercie de votre attention.

IX- Divers/Questions écrites

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au dernier point de la soirée : les questions écrites. Nous en avons reçu 14. Toutes les questions sont sur l'extranet et seront projetées comme d'habitude. Nous passons à la question numéro 1 de Madame la Conseillère Gabrielle Frily : Arène pour combats de reines à Sion.

Un reportage du Walliser Bote du 21 mars 2022, relate la construction du nouveau projet de construction d'une arène destinée aux combats de reines, qui sera réalisée grâce au soutien de la Ville de Sion en partenariat avec les syndicats d'élevage, le canton du Valais et la Confédération dans le cadre "d'un projet de développement régional".

- *Pour quelle raison le Conseil général n'a pas été mis au courant de ce projet ?*
- *Une estimation du montant pour ce futur investissement a-t-elle été faite ?*
- *Vu le peu d'utilisation d'une telle infrastructure, une synergie avec d'autres activités pourrait-elle être envisagée pour d'autres activités, des événements sportifs, ou culturels ?*

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. Le projet de développement régional, le PDR donc, a effectivement été lancé à l'initiative de l'association des encaveurs de Sion, initiative relayée à l'ensemble du monde agricole sédunois et des communes voisines. Ses axes principaux sont la création d'expériences œnotouristiques et agrotouristiques, la valorisation de produits agricoles et viticoles, la valorisation des circuits courts et la mise en réseau et la promotion de l'offre. Pour rappel, les programmes de développement régionaux encouragent la création de valeur dans l'agriculture et la collaboration régionale. En plus des objectifs économiques, les PDR peuvent poursuivre en même temps des objectifs en rapport avec l'écologie, la société et la culture. Outre, les projets d'investissements classiques, tels que les fromageries, les projets innovants et le marketing peuvent aussi également être soutenus.

Le PDR de Sion est articulé en deux projets phares, le vinoscope porté par l'association des encaveurs de Sion et Alpiq qui souhaitent réhabiliter le bâtiment historique de Chandoline en centre ludique dédié à la connaissance de la viticulture et de l'énergie.

Le deuxième projet est l'arène qui a été mise en lumière par l'article du Walliser bote auquel vous faites référence : l'arène Hérens, maison de la race d'Hérens et des races autochtones valaisannes. Le projet est porté par la Fédération suisse de la race d'Hérens. Il prévoit la création d'une arène polyvalente qui abritera la finale nationale de la race d'Hérens, des combats régionaux et d'autres manifestations, spectacles culturels, de promotion de l'agriculture et du terroir, jumping, etc. Un espace dédié à la mise en valeur des races autochtones est également prévu. L'emplacement choisi pour cette arène se situe sur le terrain militaire au début de la route de Nendaz, en dessous de la cave Constellation. De par sa proximité géographique avec le projet vinoscope, des synergies sont prévues entre les deux projets, notamment au niveau des restaurants, des espaces d'accueil et des animations.

A côté de ces deux projets phares, il y en a toute une série d'autres qui ont été proposés par le monde agricole. Je vous donne la liste :

- le projet Alpes Miel qui est porté par deux producteurs qui font partie de la société d'apiculture sédunoise qui a pour objectif l'aide aux apiculteurs amateurs, la sensibilisation à l'importance des abeilles pour notre environnement et une aide à la pollinisation auprès des agriculteurs et arboriculteurs valaisans.
- la création d'un atelier de transformation partagé pour produits agricoles.
- la création d'une distillerie artisanale.
- la création de locaux de dégustation et vente directe.
- la création de chambre d'hôtes et places de camping-cars mais agrotouristiques.
- l'aménagement d'une place de compostage, d'une place de séchage en collaboration avec l'UTO et d'une halle de conditionnement et de stockage.
- des projets marketing comme le développement d'activités de sensibilisation au monde agricole et viticole.
- l'extension du wine tour actuel jusqu'au barrage de la Grande-Dixence avec des vues évidemment touristiques, avec une étape prévue au futur pavillon agrotouristique des Pyramides d'Euseigne.
- la valorisation des pommes Canada, connaissance du produit, augmentation de la production des produits transformés à base de cette pomme, consolidation des liens et des actions communes avec les restaurateurs et les boulangeries, augmentation des ventes directes, création de manifestations autour de la pomme Canada.

L'étude préliminaire du projet a donc été déposé à Berne auprès de l'Office fédéral de l'agriculture en fin décembre 2021. Un retour de l'étude préliminaire de la part de l'OFAG est attendu pour le premier semestre 2022. S'il est positif, le projet entre dans la phase de documentation qui consiste en un approfondissement de tous les projets avec une planification, un aménagement du territoire à consulter, un financement à trouver et, en fonction du préavis de la Confédération, le dossier est ensuite transmis au Canton. Une décision du Grand Conseil sur l'octroi du soutien au PDR peut intervenir pour la fin 2023 ou début 2024. Enfin, la mise en oeuvre des projets est prévue pour la période 2024-2030.

Donc, ce n'est qu'à la fin de cette phase de documentation, soit en 2023 que les coûts pourront être connus en fonction des projets qui auront été validés dans tous ceux que je vous ai listés. Il est donc

encore trop tôt pour pouvoir articuler des chiffres. De manière générale, le financement des projets PDR repose sur la Confédération pour un montant pouvant aller jusqu'à 34% du total, sur le Canton jusqu'à 30% du total et pour les communes jusqu'à 7%. Vous voyez qu'il y a un solde qui doit être financé par les porteurs du projet. Ils doivent s'engager à le trouver pour que le projet puisse démarrer. En espérant avoir répondu à la question, je me tiens à votre disposition si jamais.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Deuxième question de Monsieur le Conseiller Stéphanie Haeffliger : bancs publics.

L'installation des bancs publics en Ville de Sion est exemplaire. De qualité et bien dessiné, ils amènent un sentiment de bien-être et de plénitude à l'ensemble des usagers.

Malgré tout il y a 2 informations manquantes :

- *Quelle est la provenance des matériaux, dont le bois ?*
- *Quelles sont les entreprises mandatées pour leurs fabrications ?*

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Je profite pour dire au passage, moi qui suis un romantique, que le modèle nous appartient Il a été conçu par Monsieur Marc Aurel. Le modèle est à nous, donc cela nous laisse beaucoup plus de liberté que si c'était un modèle acheté sur le commerce. Alors, pour revenir à votre question plus spécifique. Le bois provient de forêts suisses, pour information, il est nécessaire de disposer d'une qualité spécifique, notamment en termes de séchage. Il est certifié par Lignum, le centre de référence suisse du bois. Le bois est façonné par la Fondation St-Hubert, entreprise sociale d'insertion que vous connaissez tous. Les pièces sont fabriquées et assemblées à Sion par l'entreprise Symerline sàrl, partenaire de SOEW SA à Uvrier et le traitement de surface, l'application de la peinture par thermolaquage est réalisé par la société Creusalp SA à Sion. J'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Troisième question de Monsieur le Conseiller Sébastien Carruzzo. Biodiversité et compensation écologique sur le périmètre de l'aéroport.

L'office fédéral de l'environnement (OFEV) a édité en 2019 un guide traitant de la biodiversité et compensation écologique sur les aéroports.

(<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/compensation-ecologique-aerodromes.html>).

Cette brochure est une aide à l'exécution et expose les potentialités de maintien et de promotion de la biodiversité ainsi que la revalorisation écologique des surfaces des aéroports non directement utilisées pour l'activité aéronautique. Par rapport à l'utilisation actuelle, les mesures visent principalement à une exploitation plus extensive des surfaces vertes, tout en tenant compte du risque animalier et de la gestion à long terme des surfaces de compensation écologique. Ce document présente également les bases juridiques concernant la compensation écologique ; il décrit en outre la méthodologie de conception et la mise en oeuvre des mesures de revalorisation en respect des règles de la sécurité aérienne, ainsi que les différentes possibilités de financement.

- *Les différents services de la Ville susceptibles d'intervenir dans la gestion et le développement de l'aéroport sont-ils au courant de l'existence de ce guide ?*
- *Si oui, quelle utilisation en font-ils ? Pourrait-on nous présenter des réalisations déjà effectuées ou projetées ?*
- *Si non, envisagent-ils de le prendre en considération dans la gestion de notre aéroport, et à quelle échéance ?*
- *Si la réponse à la question ci-dessus devait être négative, pour quelle(s) raison(s) ?*

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Pour ce qui est de l'écologie près de l'aéroport, les services de la Ville n'interviennent pas sur le site sécurisé de l'aéroport. Le guide traitant de la

biodiversité, compensation écologique sur les aérodromes édité par l'OFEV est connu du personnel de l'aéroport.

Nous vous rappelons que le renouvellement de la concession de l'aéroport de Sion en 2000, était liée à la réalisation d'une série de mesures de compensations écologiques. Ces mesures dépendent soit de l'aéroport civil, soit de la Confédération par ce qui s'appelait autrefois l'Office des aérodromes militaires. La Ville de Sion s'est adjointe un bureau spécialiste en études biologiques pour la réalisation de ces mesures et de leur suivi. Les mesures liées au renouvellement de la concession qui ont été réalisées et sont entretenues sont la renaturation du canal Sion-Riddes, l'entretien du canal de la Blancherie, l'extensification des pelouses, la liaison entre le canal de la Blancherie et le bassin d'accumulation de l'autoroute, l'aménagement d'une zone humide, la conservation et l'agrandissement d'un verger hautes-tiges, la conservation d'une mosaïque de milieux (jardins, prés, buissons), la création de la bande de friche herbeuse. Le suivi des mesures est assuré par le bureau spécialiste avec établissement d'un rapport d'activité annuel qui retrace le travail effectué et qui respecte les exigences et les nouvelles normes en vigueur. Ce dernier peut-être mis très volontiers à disposition du Conseil général. J'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Quatrième question du groupe des Verts : préservation de la biodiversité.

La perte de la biodiversité constitue une crise écologique majeure impliquant, entre autres, la réduction ou la disparition locale d'espèces dans un habitat donné, voire d'écosystèmes. Il existe plusieurs manières de lutter contre ce phénomène. Au-delà des décisions prises par les services communaux à cet effet, les particuliers sont encouragés à :

- *laisser un coin de jardin en friche ;*
- *remplacer une partie de l'engazonnement par une prairie fleurie ;*
- *mettre en place un paillage d'écorce.*

Certains citoyens, conscients de la menace qui pèse sur la biodiversité, envisagent d'arracher les haies de thuyas encerclant leur propriété et de les remplacer par des buissons indigènes. Cependant, une telle initiative s'avère plutôt coûteuse. Plusieurs de ces privés ont contacté le groupe des Verts afin qu'il pose la question suivante à nos autorités :

Est-il envisageable, à l'exemple de ce qui est fait au niveau de l'isolation des bâtiments, qu'une aide financière soit versée aux propriétaires qui mettraient en oeuvre ce type d'initiative en faveur de la préservation de la biodiversité ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Sur le fond, une mesure telle que vous la citez, est déjà en vigueur dans certaines communes en Suisse, à l'instar des communes vaudoises de Saint-Sulpice et de Renens. Elles ont des sites Internet qui expliquent très bien la chose. Sur la forme, la mise en place d'une telle mesure impliquerait d'abord de mettre en place une procédure *ad hoc*, de dégager un budget communal à cet effet, d'engager les ressources humaines supplémentaires pour le traitement et le suivi des dossiers.

Ces éléments relèvent des orientations et des décisions du Conseil municipal. Je vous remercie de la question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Cinquième question de Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod : utilisation de la cantine du futur pôle musique.

Le bâtiment de l'ancienne HES-SO Valais-Wallis à la route du Rawyl dispose d'une cantine professionnelle pour 300 personnes environ en parfait état de fonctionnement. Le futur Pôle musique accueillera de nombreuses personnes, certes, mais dont peu seront susceptibles de manger sur place comme par le passé. En effet, au maximum une cinquantaine de personnes travailleront sur le site à temps plein, les autres seront des élèves de passage pour un cours de musique.

Or, les cantines scolaires sont débordées et sur utilisées.

Ne serait-il dès lors pas possible de mutualiser la cantine déjà existante et équipée du futur Pôle musique ? Certes, la situation au nord de la ville demanderait des aménagements en termes de transport. Est-ce que des solutions peuvent être trouvées dans ce sens par la Ville ? Est-ce que la cantine pourrait entrer dans le projet de CO avec horaires continus ?

Des idées innovantes peuvent être trouvées en faisant également profiter d'autres utilisateurs (personnes âgées, familles, mixité des utilisateurs) pour permettre de rentabiliser une cantine déjà existante et bien dimensionnée.

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, PDC. Madame la Conseillère générale, merci pour votre question. En ce qui concerne le point de bâtiments et constructions, je dois vous dire que le projet ne prévoit ni extension ni réduction de la partie cuisine. Cela va rester inchangé dans le projet actuel en tout cas. Du point de vue des utilisateurs du pôle musique, c'est évidemment une question centrale qui est traitée ces semaines-ci un pour savoir comment on va pouvoir créer de la vie sur ce site, à savoir qu'il y aura évidemment les personnes qui travaillent sur le site, les étudiants de l'Hemu qui sont aussi présents toute la journée, d'autres élèves qui seront amenés à être là. Le corps de bâtiment qui est plus au sud gardera une activité étudiante, il restera en mains de la HES encore quelque temps. Je ne sais pas vous dire aujourd'hui combien de personnes seront dans ces locaux mais potentiellement, elles seront amenées à utiliser aussi ces espaces. L'enjeu est de créer un confort pour les utilisateurs qui sont là, de créer aussi des possibilités pour les parents qui amènent les enfants et viennent les rechercher afin d'éviter des trajets entre deux, de créer un espace convivial pour qu'ils puissent les attendre voir y travailler un petit peu.

Donc, on est en train de réfléchir à tout cela. Il est vrai que nous n'avons pas réfléchi à cette opportunité-là. Je répondrai à la question par d'autres questions à la fin de mon intervention.

Du côté des cycles, après avoir pris quelques renseignements auprès d'eux, je peux vous dire qu'aujourd'hui, ni le foyer de Saint-Guérin qui accueille les élèves de Saint-Guérin et des Collines, ni l'Agora qui accueille les élèves du Vieux Moulin ne sont débordés ou sur utilisés. Il y a entre 100 et 150 élèves qui mangent dans ces deux structures. Donc, si l'on prend le volume d'élèves susceptibles d'utiliser cette structure pour manger à midi, il y aurait environ 250 à 300 élèves qui sont aujourd'hui au cycle du Vieux-Moulin. Par rapport à une philosophie d'horaire continu, pour les élèves de Saint-Guérin et des Collines, le temps de trajet à pied rend évidemment cette solution rédhibitoire. Pour le Vieux-Moulin, on a calculé un trajet de 9 à 10 minutes, ce qui laisserait 25 à 30 minutes aux élèves pour manger, ce qui serait éventuellement faisable.

Est-ce une opportunité financière et occupationnelle pour les futurs gérants du restaurant du Pôle musique ? Est-ce une menace sur la quiétude du lieu et le confort des utilisateurs locaux que de bloquer l'intégralité de la cantine jusqu'à 12h30 pour un rush d'adolescents ? Serait-ce une force que d'amener quotidiennement ces jeunes dans LE lieu du Valais central dédié à la formation musicale ? Serait-ce une faiblesse qui éloignerait les occupants du site sur le temps de midi et qui ne permettrait pas la création de "l'esprit" Pôle musique que ses futurs occupants souhaitent créer ? Est-ce que, si l'horaire continu est mis en place plus tard que le début des activités du Pôle musique, la Ville peut ou veut imposer un bouleversement de l'organisation qui aura été mise en place ?

Vous comprendrez par ces questions encore ouvertes que nous ne pouvons pas apporter de réponse précise et définitive à la question posée. Nous vous remercions par contre de l'avoir fait, car c'est une option que nous n'avons pas imaginée et nous l'intégrerons volontiers dans la poursuite de nos réflexions.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Sixième question de Monsieur le Conseiller Sébastien Carruzzo : présence de dioxine dans les sols.

Lors d'un plénum de l'année dernière, j'avais posé une question orale concernant une éventuelle pollution par la dioxine de terrains sis sur le territoire de la commune de Sion. Le Conseiller communal Raphaël Marclay m'avait répondu devoir effectuer des recherches auprès de ses services et avait promis d'en tenir rapidement informé le Conseil général. N'ayant, jusqu'ici, obtenu aucune réponse, je me permets de réitérer ici ma question.

Des analyses de sol effectuées dans la commune de Lausanne ont démontré qu'une ancienne usine d'incinération avait contaminé les sols avec de la dioxine, et ce sur un large périmètre. Qu'en est-il d'une potentielle similaire contamination résultant de l'activité de l'UTO sur le territoire sédunois ?

1- A-t-on procédé à des analyses de sol pour y détecter une présence de dioxine ?

1bis- Si oui, quels sont les résultats (périmètres contaminés, teneurs détectées, etc.) ?

1ter- Si non, une telle recherche est-elle envisagée et dans quel délai ?

2- Si une contamination à la dioxine a été détectée, quelles mesures ont-elles été entreprises ou ont été planifiées et dans quel délai ?

3- Tout autre information relative à la dioxine en possession des services de la Commune de Sion.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Par rapport à cette question sensible de la dioxine potentielle sur le site de l'UTO, il faut savoir que le Canton a effectué plusieurs campagnes d'analyse sur la qualité chimique des sols. Pour les dioxines et furanes, les sols situés autour de l'usine de traitement des ordures ménagères d'Uvrier ont été investigués en 2008 et en 2010. Une deuxième campagne d'analyses a été effectuée en 2021. La deuxième question parlait des résultats de ces analyses. Les résultats des campagnes de 2008 et 2010 n'ont montré aucun dépassement du seuil d'investigation qui est de 20 nanogrammes par kilo aux alentours du site c'est-à-dire de moins de 3 km autour du site de l'UTO. Dans la réponse écrite, il y a une carte qui vous sera fournie avec les résultats des investigations réalisées autour du site d'Uvrier. Les résultats de la deuxième campagne d'analyses sont en cours de consolidation auprès du SEN (service de l'environnement). Le SEN devrait communiquer les résultats prochainement, dans le courant du printemps. Selon un entretien téléphonique du responsable du SEN avec notre inspecteur de l'assainissement urbain, nous apprenons que les valeurs brutes détectées pour les dioxines se veulent rassurantes et ne dépassent pas la valeur indicative qui a été évoquée. Donc, nous attendons avec impatience du côté de l'UTO et du côté de la Ville les résultats qui seront à même de vous fournir une réponse plus exhaustive. J'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Septième question de Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud : délégation post mesures Covid.

Le temps de Covid a été une épreuve pour bien des personnes et en particulier pour certaines institutions qui, dans les moments les plus délicats de la pandémie, ont dû fermer leurs portes afin de protéger des sujets considérés plus vulnérables.

Ces mesures n'ont pas été sans conséquences morales pour les personnes qui ont dû soit les appliquer, soit les supporter en première personne. Nous pensons particulièrement aux institutions gériatriques (EMS) et à toutes les personnes gravitant de près ou de loin autour de ces institutions.

Question : Étant donné le nombre d'institutions et de personnes potentiellement affectées se trouvant sur la Commune de Sion, serait-il envisageable de favoriser des temps de rencontres avec les institutions qui le souhaiteraient au travers, par exemple, de visites d'une petite délégation de Conseillers de notre Commune ?

Chappot Florian, Conseiller municipal, PS. Merci de me donner la parole pour évoquer quelque chose qui est en partie derrière nous, la crise sanitaire. Je constate que l'on ne porte plus de masques mais que l'on a évolué un petit peu dans notre pratique, que l'on ne se lève plus pour parler. Je ne sais

pas s'il s'agit d'une nouvelle mode qui a une quelconque raison mais j'ai remarqué cela tout au long de la soirée. Je ne vais donc pas rompre la nouvelle pratique. Je reste donc assis.

Votre question évoque la crise sanitaire et les effets qui ont pu exister dans les EMS. Évidemment, ils ont été très nombreux. Cette crise sanitaire, nous l'avons partagée tous ensemble. Elle a impacté toute la société. Elle a touché nos libertés. Elle a mis en discussion ces libertés et la solidarité qu'il fallait avoir dans notre société. Elle a touché les activités économiques, les écoles, beaucoup d'établissements, mais évidemment plus particulièrement les établissements médico-sociaux et le CMS. Ils ont été vraiment touchés de manière très forte sur plusieurs aspects :

- Les résidents qui, pour une partie se sont retrouvés malades. Il y a eu un nombre de décès important qui a été constaté dans les établissements.
- Les familles qui ont été, pour une partie, privées de visite
- Le personnel qui s'est trouvé confronté à des nouvelles normes, à des nouvelles pratiques, à devoir isoler des pensionnaires, à ne plus pouvoir faire un certain nombre d'activités. Cela a véritablement pesé très fortement sur le personnel qu'il faut saluer ici pour son travail et sa résistance.

Cela a aussi touché plus prosaïquement les établissements qui, pour certains, ont perdu de l'argent suite au fait que les établissements n'étaient plus complets.

Sion comprend un certain nombre d'établissements médico-sociaux qui sont des établissements privés, au sens de fondation privée mais bien sûr d'utilité publique : l'EMS Saint-François, le Carillon, les Périgrines, le Glarier et l'EMS Saint-Pierre. Pour les personnes attentives, le Carillon est évidemment à Saint-Léonard mais il est partagé à un tiers par la Commune de Sion et deux tiers par la Commune de Saint-Léonard. Dans la chaîne des soins de longue durée, il y a évidemment le CMS qui a aussi été touché, peut-être moins fortement que les EMS mais il y a quand même eu des limitations de prestations qui ont dû être opérées. Il y a eu aussi toutes sortes de mesures de protection qu'il fallait prendre pour les gens qui se rendaient dans les soins à domicile parce qu'il ne fallait évidemment pas contaminer les personnes qui étaient particulièrement à risque. Cette organisation a aussi été touchée tout ou en partie, comme les différents EMS.

Si je reviens maintenant à votre proposition qui, si je la comprends bien, demanderait à ce qu'une représentation, des Conseillers et des Conseillères du Conseil général puissent effectuer une visite dans ces différentes organisations. Faut-il inviter l'entier du Conseil général ? Faut-il mandater la Commission sociale et culturelle ? J'ai tout un nombre de questions à mon tour à vous adresser mais on pourrait en parler tout à l'heure. Ce que je vous propose, c'est que l'on évoque ces quelques points et que la plate-forme EMS/CMS qui est l'organe communal issu de la politique des aînés qui regroupe l'entier des EMS de la commune et le CMS soit contacté et que votre proposition lui soit adressée afin que l'on puisse mesurer l'opportunité d'une visite étant donné que la normalité est à nouveau revenue. Les familles peuvent à nouveau effectuer des visites. Il n'y a plus que le masque qui perdure. Il faut tout de même que l'on puisse discuter avec les directions de ces établissements pour voir comment l'on pourrait vous accueillir et sous quelle forme. Voilà, Madame la Conseillère, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Huitième question de Monsieur le Conseiller Stéphane Haefliger : Nuisances des écopoints.

Sur les écopoints que l'on retrouve en Ville, certains sont entourés de paroi qui permettent d'atténuer les nuisances sonores. Qu'en est-il des écopoints non-protégés, est-ce que la Ville a conscience de cette problématique ?

En effet, certaines personnes déversent leurs verres/déchets à des heures (ou des jours) inconvenables créant un dérangement important pour le voisinage.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. En réponse à votre question, aucun écopoint de la Ville de Sion n'est équipé de paroi de protection contre le bruit. Les parois qui équipent l'écopoint de la rue

de Lausanne, ont été posées afin de délimiter le périmètre de l'écopoint qui, dans ce cas spécifique, jouxte un parking et une UAPE. Cette paroi a d'ailleurs été posée par l'UAPE lors de sa construction.

Veillez cependant noter que tous les conteneurs aériens dédiés aux verres sont insonorisés selon le protocole de Paris Adelphe qui permet de mesurer objectivement le niveau acoustique des conteneurs à verres et respecte ainsi les normes de l'OPB. De plus, l'ensemble des écopoints de la ville sont accessibles du lundi au samedi de 6 heures à 22 heures. Ainsi le dépôt n'est pas toléré en dehors de ces heures. Les usagers contrevenants sont susceptibles d'être mis à l'index. A ce jour la section de l'assainissement urbain a élaboré une nouvelle signalétique pour les écopoints afin de faciliter la compréhension de l'utilisation des containers de collecte, de définir les déchets qui sont admis ou non et de stipuler clairement les modalités de conditionnement ainsi que les horaires d'utilisation. Une déclinaison de cette nouvelle signalisation est en test actuellement à l'écopoint de la rue de Lausanne et sera déployée prochainement sur l'ensemble des écopoints de la ville. Nous espérons que ces mesures amélioreront la situation. J'espère avoir répondu ainsi à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Neuvième question de Madame la Conseillère Annie Thiessoz : extension de la résidence médicalisée le Glarier.

Le 25 février 2022 paraissait dans le Bulletin Officiel du Canton du Valais, la demande de construction d'une extension de la Résidence médicalisée Le Glarier.

Le projet retenu prévoit un bâtiment d'environ 16 mètres de haut (soit un tiers au-dessus des bâtiments environnants) et de 31 mètres de long avec des façades en béton brut pour une partie et pour le reste en métal. Son implantation en Vieille Ville de Sion, dans un périmètre figurant à l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), et les préjudices portés aux propriétaires des bâtiments patrimoniaux voisins, expliquent la forte opposition des habitants contre ce projet.

- 1. Comment un projet de bloc en béton de 16 mètres de haut ne respectant pas les prescriptions de l'art. 96 du RCCZ (zone Vieille Ville) a-t-il pu être approuvé à l'unanimité par un jury, au sein duquel sont représentés le Conseil municipal et le service des bâtiments et constructions ? Quels sont leurs arguments pour permettre une construction qui dénaturerait la Vieille Ville ?*
- 2. Pour quelles raisons autoriser ce projet qui ne s'accorde pas avec la Vieille Ville et qui est implanté aux limites du bâti historique de Sion, alors que d'autres options très bien intégrées et qui n'auraient pas fait l'objet de contestation de la population, ont été proposées dans le cadre du concours ?*

Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC. Merci pour cette question qui concerne donc l'extension de la résidence médicalisée du Glarier. La première partie de la question portait sur la question suivante : comment le jury a pu approuver ce projet et quels sont les arguments qui permettent cette construction qui semblerait dénaturer la Vieille Ville. Pour des raisons de confidentialité, il n'appartient pas aux membres du jury d'en commenter les décisions. Par contre, je vais vous citer quelques éléments de la critique du jury en ce qui concerne donc le projet lauréat. Le projet propose un bâtiment unitaire d'une volumétrie autonome. Par une liaison unique en rez-de-chaussée, il se raccorde au bâtiment existant en lui permettant de dégager librement sa façade est sur l'ensemble des niveaux supérieurs. Le nouveau bâtiment entretient une relation forte avec la Vieille Ville en s'implantant sur le mur d'enceinte et en intégrant le transformateur existant actuellement en limite sud-est de la parcelle. Il offre également une nouvelle entrée directement sur la rue de Savièse, entrée qui devient l'accès piétonnier naturel et privilégié pour l'ensemble de l'EMS. Son positionnement à l'est du volume bâti laisse les secteurs nord et sud du site libres de toute intervention et en particulier le parc arborisé.

Le jury relève la qualité et l'échelle de l'intervention proposées ainsi que l'intégration recherchée vis-à-vis de la rue de Savièse, malgré un gabarit important de cinq niveaux. Sur la mise à l'enquête, le gabarit a été diminué d'un étage. Le travail sur la pente de la rue ainsi que sur les toitures, les corniches et les lucarnes de l'extension permet d'articuler le volume vis-à-vis des constructions environnantes.

Le projet simple et élégant tire pleinement parti de son positionnement à l'angle de la rue de Savièse. En intervenant de façon très limitée sur le bâtiment existant et en proposant un gabarit compact organisé

sur un plan régulier aux différents étages, le projet présente un volume bâti inférieur à la moyenne et un très bon potentiel économique. Il permet également de valoriser avec de minimes adaptations programmatiques les salles du petit-déjeuner actuellement très appréciées par les résidents.

La deuxième partie de la question porte sur les raisons qui autorisent ce projet qui ne s'accorde pas avec la Vieille Ville selon la remarque de Madame Thiesoz. La réponse que je vais vous apporter est que l'analyse effectuée par le jury, dont le Président était l'architecte cantonal, Monsieur Philippe Venetz, ne se limite pas à évaluer le positionnement du projet dans le site par ailleurs, jugé le plus pertinent dans le cadre du projet lauréat. Les critères suivants sont explicitement énoncés dans le cadre du concours d'architecture :

- la pertinence de l'insertion dans le site et la qualité des relations établies avec l'existant.
- la qualité fonctionnelle, structurelle et spatiale du projet ainsi que l'expression architecturale et l'adéquation au thème
- l'économie générale du projet.

Le jury, à l'unanimité, a jugé que le projet lauréat était celui qui a répondu le mieux à l'ensemble du cahier des charges ainsi qu'aux contraintes du site et du programme fonctionnel attendu. Rien n'indique d'ailleurs que d'autres options d'implantation n'auraient pas fait l'objet de contestations dans un cadre aussi sensible que la Vieille Ville. Chaque projet, au titre du bien public, c'est-à-dire au titre de patrimoine, d'équipements collectifs ou d'occupation d'un site, modifie l'environnement naturel et le bâti existant. En l'occurrence, il est nécessaire de distinguer l'intérêt public d'un positionnement cohérent vis-à-vis de l'intérêt privé des riverains à figer la situation actuelle. Voilà, je vous remercie, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Dixième question de Monsieur le Conseiller Thierry Genin : s'affranchir du gaz, quelle stratégie pour la Ville de Sion ?

La ville de Delémont veut s'affranchir du gaz. L'exécutif de la capitale jurassienne a affiché sa détermination lundi devant le Conseil de Ville. Cette volonté ne date pas d'hier, mais elle a été renforcée par l'invasion russe en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie.

Pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, les objectifs de la Confédération sont clairs : il faut s'affranchir des énergies fossiles dans les domaines de l'électricité, de la mobilité et de la chaleur. En Valais, la production de chaleur est au cœur de la stratégie énergétique et les collectivités investissent aujourd'hui dans le développement des réseaux thermiques et à l'horizon 2035, leurs développements permettront le remplacement d'environ 5000 chaudières à énergies fossiles. (Chauffage à distance de Sion et le réseau de froid à distance pour alimenter Energypolis)

A l'instar de la cité jurassienne, cette situation pose de véritables questions en matière de stratégie d'approvisionnement de la Commune de Sion pour arriver à l'autonomie énergétique et s'affranchir du gaz. Alors, voici mes questions :

- *Quelle est la stratégie et la planification de la ville de Sion pour sortir des énergies fossiles ?*
- *Quelle est la part du gaz dans la consommation énergétique ?*
- *Quelle est la part du Biogaz dans cette consommation et quelle valorisation ?*
- *Quelles sont les aides incitatives pour changer les chaudières à gaz et à mazout au profit d'autres moyens (pompes à chaleur, poêle à pellets et à bois, panneaux thermiques, panneaux photovoltaïques, CAD) comme celles proposées par le canton ?*
- *Quelles aides fournit la Ville de Sion pour l'isolation des bâtiments, l'informations aux propriétaires, l'analyse thermique des bâtiments ?*

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. La Ville de Sion, au même titre que les 23 autres communes, est actionnaire et propriétaire d'Oiken, société multi-énergie qui est en charge notamment de la fourniture d'électricité, de chaleur, d'eau, de multimédia et autres prestations énergétiques. Oiken s'est fixé comme objectif de contribuer à la décarbonation des trois secteurs énergivores : la chaleur,

l'électricité et la mobilité, conformément à la vision 2060 du Canton du Valais. Sur le plan de la chaleur et en lien avec la question soulevée ici, Oiken investit massivement dans le déploiement des réseaux de chauffage et de froid à distance qui permettront de remplacer les chaudières fossiles dans les zones à forte densité énergétique. Oiken veut véritablement interconnecter sur toute sa zone de desserte, les réseaux de chauffage à distance. Dans les zones de plus faible densité, les citoyens sont aiguillés vers des pompes à chaleur lorsque l'altitude le permet ou des chaudières à pellets en altitude. Oiken a été mandaté par la Ville de Sion pour mettre à jour son plan directeur des énergies qui repose sur ces nouveaux développements de réseaux ainsi que sur la vision cantonale. Ce plan directeur qui devrait être abouti après l'été 2022 servira de guide à la commune pour appliquer sa stratégie énergétique et accompagner les citoyens dans les démarches afin d'atteindre les objectifs énergétiques fixés.

En ce qui concerne la part du gaz dans la totalité de la consommation d'énergie finale, elle est d'environ 15%. Le gaz est la ressource principale de chaleur pour les communes de plaine valaisannes, cela représente environ 3/4 de la chaleur, le 1/4 restant étant constitué du mazout, du bois énergie et des pompes à chaleur. A noter qu'en Suisse romande la part du gaz russe est d'environ 20%, soit moitié moins qu'en Suisse alémanique, dont le réseau est alimenté en grande partie depuis l'Allemagne. Notre approvisionnement est fait notamment avec la France. Il y a même du stockage de gaz en France pour la Suisse. Aujourd'hui, on est relativement moins dépendant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique du gaz russe. Les contrats d'approvisionnement en gaz sont gérés par la société Gaznat.

En ce qui concerne le biogaz, aujourd'hui, la seule production que nous avons est celle de Gazel qui injecte directement du biogaz dans le réseau de gaz naturel de Sogaval. La production de Gazel permet de fournir environ 1% du gaz qui est automatiquement inclus dans les contrats des clients qui sont raccordés au gaz naturel. Les clients qui sont au bénéfice du gaz peuvent choisir de payer un surcoût pour avoir 20 ou 100% de biogaz. Il y a cette possibilité pour être le plus vertueux possible par rapport au gaz. Le biogaz n'est pas reconnu comme une énergie renouvelable par le Canton du Valais, ce qui n'incite pas à son développement. Cette situation devrait être modifiée sous condition avec le projet de nouvelle loi cantonale sur l'énergie

En ce qui concerne les moyens que nous avons pour inciter au changement des chaudières, la première étape dans l'assainissement des installations techniques est la réalisation d'un CECB+ certificat énergétique cantonal des bâtiments. Ce certificat est subventionné par la Ville de Sion. C'est une étape requise pour obtenir les subventions du programme bâtiments qui finance le changement de production d'énergie vers les énergies renouvelables.

Dans le cadre de la mise à jour du plan directeur des énergies, la Ville de Sion va évaluer si le programme de subventions communales doit être adapté pour soutenir ce genre de démarche. Je vous rappelle que l'on a validé dans cette salle un projet de règlement sur le soutien des mesures rationnelles d'énergie.

Nous le questionnons régulièrement et nous allons peut-être vous faire des propositions de mise à jour. Il est cependant à relever que la rentabilité du changement de production de chaleur par des énergies renouvelables est beaucoup plus facile à atteindre que la rénovation de l'enveloppe qui elle n'est jamais rentable et dont l'impact est beaucoup plus important sur le long terme.

Comme mentionné précédemment, la Ville de Sion a mandaté Oiken pour mettre à jour son plan directeur en fonction des nouvelles orientations stratégiques. En parallèle aux mesures de ce fameux label cité de l'énergie, la Ville de Sion va évaluer la nécessité et la manière de communiquer. Pour appuyer les communes actionnaires, Oiken a aussi développé une nouvelle compétence dans le conseil et l'accompagnement des citoyens dans la transition de chaleur et a créé un produit thermique. Une campagne de communication va intervenir dès le mois d'avril et elle aura pour but de soutenir les citoyens dans la réalisation des CECB+ et proposer des analyses de variantes de remplacement de chauffage, ainsi que des variantes de financement qui est un élément aussi important dans cette transition énergétique. J'espère avoir répondu à Monsieur le Conseiller général Thierry Genin.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Onzième question du groupe PDC mise en place du recyclage de brique à boisson.

Le recyclage des diverses matières est devenu au fil des années important aux yeux de la population pour une meilleure utilisation des ressources. Les divers écopoints disséminés sur le territoire communal permettent de récolter de manière efficace les diverses matières recyclables. Il existe encore un type de matière que les citoyens voudraient également pouvoir valoriser : les briques à boisson (type brique de lait, thé froid etc.). Selon une étude, 9 personnes sur 10 en Suisse souhaitent les recycler.

La complexité de la composition de ce contenant (carton, plastique, alu...) complique passablement son recyclage. Il existe cependant une association qui offre une solution "clé en main" pour le traitement de ces briques à boisson. Cette solution s'intégrerait facilement dans les écopoints.

Cette coopération ferait également de Sion une des premières communes en Suisse romande à mettre en place ce type de recyclage. Les points de collectes actuels étant principalement localisés en Suisse-allemande. (voir carte de localisation des points de collectes de l'association)

Est-il possible d'envisager une coopération avec cette association pour répondre à un besoin de nos citoyens ?

Lien : <https://www.briquesaboisson.ch/>

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Selon le principe du pollueur-payeur, c'est aux fabricants d'organiser la deuxième vie de leurs emballages. Cela fonctionne avec le PET que nous connaissons bien où une contribution anticipée et de recyclage est ajoutée au prix de vente pour financer la collecte et le recyclage. Malheureusement, rien de tel n'existe actuellement pour les briques alimentaires. Il y a quelques années une grande chaîne de supermarchés allemande implémentée à Sion a tenté de collecter gratuitement toutes les briques à boisson en Suisse en vue de les recycler. Le groupe a cependant abandonné ce projet en juin 2019. La seule usine pour le recyclage de briques alimentaires en Suisse est situé Weinfelden, à 330 km d'ici. Ainsi les coûts de mise en place des infrastructures de collecte et surtout les coûts de transport rendent la filière onéreuse. De plus, le bilan écologique n'est pas forcément positif.

En effet, selon une étude menée par Cabotech en 2016, la revalorisation en matières premières du carton qui compose les briques à boisson à raison de 75%, permet d'économiser 280 kilos de CO₂ par tonne de briques recyclées alors que l'émission de CO₂ pour le transport d'une tonne de matières entre Sion et Weinfelden est estimée à 300 kilos.

A ce niveau-là, le bilan écologique est défavorable. Par ailleurs, à ce jour, considérant que tout prochainement, lorsque le CAD sera relié avec l'UTO dans sa première phase, plus de 75% de l'énergie produite à l'UTO sera revalorisée.

Tant que la filière des briques à boisson ne sera pas soumise à une taxe anticipée de recyclage, l'incinération des briques à boisson apparaît pour le territoire sédunois comme la solution la plus économique et écologique. Par ailleurs, comme vous le savez, j'ai le plaisir de présider le comité directeur de l'UTO et je peux vous assurer que toutes les nouvelles solutions de revalorisation matière, comme celle que vous proposez sont accueillies favorablement et analysées très méticuleusement. Merci pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Douzième question de Monsieur le Conseiller Christian Mirailles : revêtement des sols sur les nouveaux espaces de la Ville de Sion.

Lors de la présentation au Conseil général du projet de transformation du quartier Ronquoz 21 par le bureau Herzog & de Meuron les Verts ont été séduits par l'importante végétalisation prévue dans l'aménagement de ce nouveau territoire.

Le travail impressionnant qui a été mené concernant ce sujet, en plus des solutions présentées par ACCLIMATASION, nous ont donné l'espoir que la Ville prenait une bonne direction en faveur du climat et du maintien de températures viables sur le territoire de notre commune.

Malheureusement, en observant les aménagements récents de la Commune, tels que réalisés à l'avenue du Midi, à la rue des Condémines et encore tout récemment à la rue de l'Industrie (pourtant comprise dans la zone Ronquoz 21) nous constatons que le revêtement favori de la commune demeure le goudron noir imperméable et que les arbres sont enfermés dans des pots. Cela réduit la possibilité des eaux de surface de pénétrer dans le sol tout en augmentant au maximum la température en été, ce qui va exactement à l'encontre d'ACCLIMATATION pourtant présenté comme un engagement de la Ville en faveur du climat. (cf. site internet de la Ville)

Dès lors, notre groupe aimerait savoir pourquoi les services concernés ne mettent pas en pratique les solutions apportées par ACCLIMATATION dans les nouvelles réalisations de la Ville.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. La réalisation de nouveaux aménagements s'efforce d'intégrer de manière croissante des revêtements perméables.

Cela étant, il y a lieu de considérer que des impératifs techniques imposent de conserver des surfaces bitumées pour des questions de charges : circulation de véhicules, véhicules de livraison, accès des pompiers, etc., et d'entretien, le déneigement notamment. Il y a également lieu de considérer que de nombreux réseaux souterrains réduisent les possibilités de plantation en pleine terre. Pour la rue de l'Industrie des surfaces ouvertes et perméables viennent d'être aménagées là où le plan des contraintes le permettait. Enfin la grande partie des eaux est dirigée dans la zone d'infiltration, par exemple les zones vertes aux pieds des arbres, si l'on parle de la Rue du Midi. Voilà Monsieur le Conseiller Mirailles, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Treizième question de Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna : sécurité publique à Châteauneuf.

Malgré la mise en place de rencontres citoyennes, des maisons de quartier et des éducateurs de rue, la sécurité publique à Châteauneuf ne satisfait pas ses riverains.

Le Vendredi 18 mars au soir à presque 23 heures, une bagarre violente avec couteau a éclaté entre des jeunes du quartier et le sang a coulé.

La drogue circule activement dans le quartier, et ce devant le logement d'amis proches.

De plus, notre police s'est permise d'interpeller incorrectement une de mes connaissances, en lui disant à peu près ceci : "La vieille, qu'est-ce que tu fais dehors à cette heure ?" Cela l'a choquée, elle est chez elle et ce type de remarque n'est pas digne de notre autorité !

Mes questions sont les suivantes :

Est-ce que la Ville ferme les yeux sur ce quartier en se déchargeant sur la PRVC ? Quand est-ce que la sécurité de ce quartier sera prise au sérieux ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. En l'absence de mon collègue Cyrille Fauchère qui est retenu par un décès dans sa famille proche, je vais prendre les deux dernières questions.

A l'instar du secteur de la gare de Sion, le quartier de Châteauneuf fait partie des zones considérées comme sensible par la PRVC. A ce titre, ce quartier fait l'objet d'une attention toute particulière, que ce soit par le biais d'actions spécifiques ou de passage régulier dans le cadre des patrouilles. Dans les faits et en collaboration avec les autorités municipales, la PRVC participe à toutes les différentes assemblées de quartier et rencontre les habitants de ce quartier de Châteauneuf.

Le policier qui est responsable de l'îlot assure une présence soutenue dans le quartier, facilitant ainsi les échanges avec les habitants qui lui fournissent régulièrement des informations utiles.

Il convient de préciser que lors de la dernière assemblée de l'association des habitants du quartier de Châteauneuf, il a été relevé que la situation s'était nettement améliorée. S'agissant des différentes problématiques soulevées dans ce secteur, des mesures ont tout de suite été réfléchies et mises en place, ce qui a permis d'améliorer dans un premier temps la situation au centre scolaire et aux environs de la rue des Scorpions. Les présences policières, des contrôles de circulation ainsi que la validation de l'arrêté municipal sur les cours d'écoles et les jardins publics ont clairement diminué les nuisances sonores et les rassemblements de jeunes. Il convient toutefois de ne pas oublier les problématiques liées à la période des restrictions en matière de lutte contre le coronavirus où de nombreux jeunes se sont retrouvés sans activité. En 2021, outre les passages réguliers dans le cadre des patrouilles où la présence de la police de proximité dans le secteur, la PRVC a assuré 76 actions de prévention dans le secteur de Châteauneuf.

Actuellement, la PRVC traite notamment la problématique de la place des Potences où une nette amélioration a été constatée depuis la fermeture des toilettes publiques en fin de journée et très prochainement la fermeture de ladite place durant la nuit. Le Conseil municipal a décidé jeudi dernier d'aller de l'avant pour fermer cette place durant la nuit pour éviter quelques rodéos. La PRVC a également marqué une forte présence sur cette place suite aux différentes plaintes de rassemblement et de conduite inadaptée avec des voitures automobiles. Plusieurs dénonciations ont été transmises au service des automobiles et de la navigation. En outre, une mise à l'enquête est en cours concernant une modification de signalisation à la rue du Puits du géant, derrière le café du Furet pour éviter que le problème de la rue des Scorpions ne se déplace. Des contrôles de respect de la signalisation seront effectués régulièrement.

Au niveau des stupéfiants, aucun élément en notre possession ne permet d'affirmer que ce secteur serait plus impacté que d'autres quartiers de la ville que d'autres villes valaisannes. Toutefois, la PRVC est très attentive à ce phénomène et applique une forte présence et répression sur le terrain. A titre d'exemple, la PRVC a assuré 233 interventions en 2021 sur son territoire en lien avec les stupéfiants, soit des amendes d'ordre, des saisies, des dénonciations.

S'agissant d'une rixe survenue le 18 mars 2022 vers 23 heures, la PRVC n'a pas été sollicitée pour une telle intervention le soir en question. Renseignement pris auprès de la police cantonale, il n'y a également pas eu d'intervention de leur part pour un tel événement. Il est primordial que lorsque la population est témoin d'événements de ce type, elle fasse appel aux forces de police. Je vous rappelle le no 117 ou le numéro de la centrale de la PRVC, le 027 327 6 117. Seule une intervention policière visant notamment à identifier les protagonistes peut permettre de réprimer ces comportements et de planifier des actions sur le long terme.

Quant à la potentielle interpellation d'une habitante du quartier en des termes peu élogieux, un tel événement paraîtrait pour le moins surprenant venant de la part d'un collaborateur ou d'une collaboratrice de la PRVC, dont la mission première outre la sécurité est la proximité avec la population. Faute d'une plainte relatant les événements, date heure, il nous est difficile de prendre position sur les faits relatés dans la question écrite. Voilà, j'espère avoir répondu au nom de mon collègue Cyrille Fauchère à Monsieur Mukuna.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Dernière question écrite de Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud : sécurité à la gare le soir.

Pour faire suite à la question écrite de mon collègue Gabriel Mukuna, j'aimerais relayer les plaintes d'habitants de Sion concernant l'espace de la gare durant les heures du soir. Certaines plaintes sont visibles sur la page Facebook "Tu es de Sion si".

De nombreuses personnes ne se sentent pas du tout en sécurité à partir d'une certaine heure dans la zone de la gare. Il est fait mention de jeunes se tenant devant la gare ou alors dans le parking public se situant à proximité de la gare dans un état non serein et inquiétant.

Il ne s'agit pas seulement de peurs subjectives, mais d'actes de vandalisme et d'agressions relayés à la fois par des habitants de Sion et par les chauffeurs de taxis de la gare. J'en ai moi-même pu en écouter de vive-voix.

Ma question est donc la suivante : est-ce qu'un plan de sécurisation de l'espace de la gare en particulier le soir est prévu dans le programme du Conseil communal ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. A l'instar des autres villes suisses, la gare de Sion est un lieu de passage et de rencontre.

Toutefois, le domaine public est souvent utilisé par des groupes de personnes afin de s'y rassembler. En raison de ces regroupements, de la surconsommation d'alcool et d'une attitude souvent bruyante voire déplaisante, la situation peut créer un sentiment d'insécurité subjectif pour la population. De même, la gare est souvent utilisée par des personnes s'adonnant à la mendicité et agissant en réseau. Soucieuse de cette problématique-là PRVC effectue des patrouilles régulières dans un but de prévention et procède à des contrôles d'identité de jour comme de nuit. En 2021, outre les passages réguliers dans le cadre des patrouilles ou la présence de la police de proximité dans ce secteur, la PRVC a assuré 104 actions de prévention en gare de Sion. Lors des deux dernières séances de sécurité de la gare de Sion qui se sont déroulées en 2021 la situation des personnes qui demeurent dans ce secteur sans être utilisateur des transports en commun a été soulevée. Aucune aggravation du phénomène n'a été constatée par les différentes parties. La PRVC collabore également avec les éducateurs de rue qui n'ont également pas mis en évidence une dégradation de la situation. Il en est de même pour l'entreprise Securitrans qui assure la présence en gare sur mandat des CFF.

Afin d'objectiver le sentiment d'insécurité dont il est fait mention dans la question écrite, il convient de se référer aux statistiques concernant les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, notamment les agressions sur lesquels la PRVC est intervenue. À titre d'exemple, seules trois interventions dans ce domaine sont à déplorer depuis le début de l'année 2022 et huit interventions en 2021. Dans la majeure partie des cas les protagonistes se connaissaient et agissaient sous l'emprise de l'alcool.

Afin d'améliorer la situation en gare, la Ville de Sion et la PRVC ont adhéré en 2019 au programme RailFair mis en place au niveau Suisse en 2003 par les CFF. Ce programme de prévention fait partie intégrante de leur concept de sécurité. RailFair est entièrement basé sur la prévention avec pour principe fondamental la prévention par la médiation des conflits. Il s'appuie sur le constat selon lequel une présence judicieuse et de médiation des conflits peuvent prévenir les comportements incivils et les actes de violence. Les collaborateurs de RailFair rendent régulièrement compte de leurs actions à la PRVC par le biais de séance ou dès que le besoin se fait sentir, des différentes incivilités ou de la présence de jeunes se trouvant souvent au même endroit de la gare CFF et devant les commerces. Ces informations sont particulièrement précieuses et permettent ainsi des actions ciblées.

Il convient en outre, de relever que la vente de boissons alcoolisées à la gare Coop Pronto est un élément qui contribue au rassemblement d'individus bien souvent connus des services de police dans le secteur. On a un horaire de vente d'alcool jusqu'à 22 heures alors que dans d'autres cantons on termine à 20 heures. Il y a peut-être là un élément de sensibilité. Le personnel de ce commerce dont les horaires sont élargis par rapport aux autres commerces sédunois est particulièrement exposé aux agissements de certains de ces individus. Des contacts réguliers sont effectués avec ce personnel qui collabore activement afin de garantir un bon climat autour de ces lieux. La direction de la filiale Coop a été informée des problèmes rencontrés dans leur commerce mais aucune mesure n'a été prise en compte jusqu'à ce jour. Un dernier élément à relever est le déménagement de la PRVC dans les locaux de La Poste en 2023. Nous espérons que cette proximité et ce déménagement seront susceptibles d'améliorer la situation existante. Voilà, Madame la Conseillère générale.

X- Divers/Divers

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons passer aux questions orales, Madame la Conseillère Florence Antonioli, vous avez la parole.

Antonioli Florence, Conseillère générale, PDC. Le Nouvelliste du jour annonce des retards dans la construction de la passerelle de l'autoroute reliant le parking des Échutes à l'hôpital. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus là-dessus ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je n'ai pas d'écho sur les retards de cette passerelle. Je ne sais pas d'où vient cette information en tout cas il n'y a pas eu de communication au groupe de pilotage et au groupe de travail, j'ai plutôt l'impression que le chantier avance bien mais j'irai me renseigner.

Joliat Georges, Chef de service. Aujourd'hui avec le conflit entre l'Ukraine et la Russie, on a des problèmes de livraison sur tous les chantiers. Les problèmes se traduisent par deux phénomènes : le problème du prix et le problème du délai de livraison.

Au niveau des prix des aciers pour la passerelle de l'autoroute, nous avons pu les bloquer au mois de juillet 2021. Les prix aujourd'hui concernant la passerelle nous ont été garantis étant donné que la commande a été faite par la Ville de Sion à l'entreprise Sottas, l'entreprise Sottas a passé commande des aciers à un fournisseur italien qui lui a passé commande dans une aciérie. Les prix sont donc confirmés.

Par contre au niveau des délais de livraison, on n'a aucune information. La problématique tombe sur nos chantiers à Sion et chez le constructeur métallique Sottas. Donc aujourd'hui, l'entreprise italienne n'arrive pas à fournir une date de livraison des aciers à Sottas. Je ne peux pas vous en dire plus ce soir, même moi, je ne connais pas quand on pourra recevoir la totalité des tôles. Donc ce qui est réalisé aujourd'hui en usine, à l'entreprise Sottas c'est la pile centrale. Par contre, il nous manque pour l'instant tous les éléments du tablier. On nous a promis que cela allait arriver mais la date n'est pas connue pour l'instant. Ce n'est pas propre au chantier de Sion, c'est propre à tous les chantiers.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. Je remercie Madame Carole Schmid pour sa réponse détaillée à ma question écrite.

Je souhaiterais toutefois recevoir un complément d'information : une telle extension en béton armé et toiture en métal est-elle en conformité avec l'article 96 du règlement communal de construction et de zone qui traite de la Vieille Ville ?

Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC. Effectivement la procédure est conforme à cet article 96. Actuellement ce dossier est à l'enquête. Il faut avoir les préavis des services communaux, des services cantonaux qui, de toute façon préavisent le projet et ensuite il remontera pour décision au Conseil municipal.

Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS. Lors du dernier plénum de février, j'avais posé une question orale en complément d'une question écrite de Madame Gabrielle Frily concernant la végétalisation du quartier d'Aproz ceci afin d'obtenir une date d'échéance concernant l'arborisation de ce quartier.

Monsieur le vice-Président devait se renseigner et y répondre lors du prochain plénum. Avez-vous donc la réponse ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Visiblement, Monsieur le vice-Président doit poursuivre ses investigations et vous répondre pour le prochain plénum ou il vous fera parvenir une petite note personnalisée pour vous donner la réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je dois une réponse à une question orale de Monsieur le Conseiller Thierry Genin concernant la nappe de Pra Bardy. Je me permets donc de la donner. Je tiens à dire qu'en préambule à cette question qui était assez détaillée sur l'état de la nappe phréatique dans la zone de Pra Bardy, nous vous prions de prendre note que la tenue à jour du cadastre des sites pollués, les investigations historiques et techniques relatives ainsi que les éventuels assainissements

sont vraiment de la compétence du SEN, du service cantonal de l'environnement. Le chef de section des sites pollués est Monsieur Yves Degoumois. Il est clair que c'est le propriétaire du site, le DDPS, donc l'armée suisse qui est l'autorité compétente pour ses propres sites. En cas d'atteinte à l'environnement ou danger, ces sites sont assainis selon l'ordonnance sur les sites contaminés et, bien sûr, selon le cadastre du DDPS, le secteur de Pra Bardy est classé comme pollué et nécessitant un assainissement.

Il y avait une question concernant la nappe souterraine à quelle hauteur elle se trouvait. La parcelle 12541 dont on parle, est propriété de la Confédération et selon les cartes cantonales de protection des eaux, elle est sise en secteur Au de protection des eaux, mais il n'y a aucun puits de pompage à proximité immédiate. La nappe phréatique est sise en hautes eaux à environ 480 mètres, soit environ 4 à 7 mètres en dessous du terrain naturel.

Il y avait une question sur les eaux de ruissellement. Il est fort probable que les eaux de ruissellement qui ne peuvent atteindre les exutoires comme les meunières peuvent rejoindre la nappe après infiltration d'une épaisseur de 4 à 7 mètres, une fois que l'on a franchi cette distance.

Les sites contaminés sont des sites qui sont des sites pollués bien sûr et qui doivent être assainis, c'est le cas lorsqu'ils engendrent des atteintes nuisibles ou incommodes aux biens vitaux que sont les eaux souterraines et de surface ou l'air ou le sol. La parcelle 12541 a été classée en site contaminé. La Ville n'étant pas l'autorité compétente, nous n'avons pas connaissance des détails de cet assainissement.

Une autre question concernait la proximité d'un important captage d'eau potable à Portions grandes, à côté de la Seba à Aproz. Donc, les zones de protection des eaux souterraines servent à protéger les aquifères alimentant les réseaux d'eau potable contre tout type de pollution et contre les entraves à l'écoulement des eaux souterraines. Une fois définies précisément par étude hydrogéologique de détail, les zones S1, S2 et S3 sont mises à l'enquête publique pour être ensuite homologuées par le Conseil d'État. Selon la carte cantonale de protection des eaux souterraines, la zone S3 du captage qui est propriété et exploitée par Seba Aproz SA s'étend un peu moins de 500 mètres en amont du captage. La parcelle 12541 comme à peu près l'ensemble de la plaine du Rhône appartient au secteur Au de protection des eaux. Donc, ce secteur comprend les eaux souterraines utilisables ainsi que les zones adjacentes nécessaires à leur protection.

Concernant les directives et contrôles du service cantonal de l'environnement, c'est une ordonnance du DFI sur l'eau potable qui règle ce traitement. La mise à disposition et la qualité de l'eau potable comme denrées alimentaires, donc l'annexe 2 de l'OPBD définit les valeurs maximales relatives à l'eau potable : ce sont 3 milligrammes par litre pour le cadmium, 5 pour l'antimoine, 10 pour le plomb et 5 pour le zinc. Il incombe donc à Seba Aproz d'effectuer les contrôles nécessaires.

Et dernière question qui était posée par Monsieur le Conseiller Genin : est-ce qu'une contamination était possible pour la gouille du Carolet et des poissons qui sont pêchés ? On pense qu'il est peu probable que la gouille du Carolet accumule les éventuelles polluants relargués de la place de tir amont.

Voilà en espérant avoir répondu. La réponse détaillée sera mise dans le procès-verbal comme cela vous pourrez lire les différents éléments.

Je profite de souhaiter de joyeuses fêtes de Pâques à tout le monde.

Réponse écrite détaillée de la Municipalité :

En préambule nous vous prions de prendre note que la tenue à jour du cadastre des sites pollués, les investigations historiques et techniques relatives, ainsi que les éventuels assainissements sont de la compétence du SEN. Le chef de la section sites pollués cantonale est M. Yves Degoumois. Cependant, le DDPS est l'autorité compétente pour ses propres sites. En cas d'atteinte à l'environnement ou de

danger, ces sites sont assainis selon l'ordonnance sur les sites contaminés. Selon le cadastre du DDPS le secteur de PraBardy (N° objet 3100.02) est classé comme pollué et nécessitant un assainissement.

1. La nappe souterraine de la plaine du Rhône se situe-t-elle vraiment à 14 mètres de profondeur ? La parcelle 12'541 est propriété de la Confédération. Selon les cartes cantonales de protection des eaux, elle est sise en secteur Au de protection des eaux mais il n'y a aucun puit de pompage à proximité immédiat. La nappe phréatique est sise en hautes eaux à environ 480.0 m/m en hautes eaux soit à environ 4 à 7m en dessous du terrain naturel.
2. Les eaux de ruissellement à Pra Bardy n'atteignent-elles pas la nappe souterraine ? Procès-verbal Plénum du 21 décembre 2021 Page 24 sur 27 Il est fort probable que les eaux de ruissellement qui ne peuvent atteindre les exutoires comme les meunières, la Printze ou le Rhône peuvent rejoindre la nappe après infiltration d'une épaisseur de 4,00 à 7,00 mètres.
3. Comment un secteur de protection des eaux souterraines peut-il être exposé aux eaux de ruissellement d'un site contaminé ? Les sites contaminés sont des sites pollués qui doivent être assainis. C'est le cas lorsqu'ils engendrent des atteintes nuisibles ou incommodantes aux biens vitaux que sont les eaux souterraines et de surface, l'air et le sol. La parcelle 12'541 a été classée en site contaminée. N'étant pas l'autorité compétente nous n'avons pas connaissance des détails de cet assainissement.
4. Etant donné, la proximité d'un important captage d'eau potable au lieu-dit Portions Grandes, en aval hydrogéologique de 2 km de la place de tir qui alimente en eau potable les villages d'Aproz et de Vétroz ainsi que l'usine d'eau minérale Seba, comment se fait-il que Pra Bardy ne soit pas classé en zone de protection des eaux souterraines ? Les zones de protection des eaux souterraines servent à protéger les aquifères alimentant les réseaux d'eau potable contre tout type de pollution et contre les entraves à l'écoulements des eaux souterraines. Une fois définies précisément par étude hydrogéologique de détail, les zones S1, S2, S3 sont mises à l'enquête publique, pour être ensuite légalisées par le Conseil d'Etat. Selon la carte cantonale de protection des eaux souterraines la zone S3 du captage (propriété et exploitée par la SEBA APROZ SA) s'étend sur un peu moins de 500 mètres en amont du captage. La parcelle 12'541 comme à peu près l'ensemble de la plaine du Rhône appartient au secteur Au de protections des eaux. Le secteur Au comprend les eaux souterraines utilisables, ainsi que les zones adjacentes nécessaires à leur protection.
5. Quels sont les directives et contrôles du service cantonal de l'environnement concernant les métaux lourds dans l'eau captée à Portions Grandes ? L'ordonnance du DFI sur l'eau potable règle le traitement, la mise à disposition et la qualité de l'eau potable comme denrée alimentaire. L'annexe 2 de l'OPBD définit les valeurs maximales relatives à l'eau potable soit 3µg/l pour le cadmium, 5µg/l pour l'antimoine, 10µg/l pour le plomb et 5mg/l pour le Zinc. Il incombe à la SEBA APROZ SA d'effectuer les contrôles nécessaires.
6. Et enfin, qu'en est-il d'une possible contamination de la gouille du Carolet et des poissons qui y sont pêchés ? Il est peu probable que la gouille du Carolet accumule les éventuels polluants relargués de la place de tir amont.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Je vous souhaite également à toutes et tous de belles fêtes de Pâques. Merci pour votre présence et votre travail. N'oubliez pas vos cartes et bonne soirée.

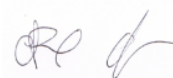
Sion, le 2 juin 2022

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

LISTE DES PRESENCES DU 12.04.2022

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES VERTS
2	Andrey Berclaz	Marlyne	PS
3	Antonioli	Florence	PDC
4	Arroyo	Tomas	PS
5	Baeriswyl	Aline	PS
6	Barras-Dusseux	Gabrielle	UDC
7	Bernhard	Michaël	PDC
8	Bianchi	Killian	PS
9	Boand	Vincent	UDC
10	Bornet-Studer	Ruth	PLR
11	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
12	Bourban-Mathis	Sophie	PDC
13	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
14	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
15	de Lavallaz	Valérie	PDC
16	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
17	Duroux	Christophe	PDC
18	Frily	Gabrielle	LES VERTS
19	Gaillard	Marie	PDC
20	Genin	Thierry	LES VERTS
21	Georges	Bérénice	PS
22	Gianadda	Isabelle	PDC
23	Gillioz	Fernand	PLR
24	Guex-Crosier	Johanne	PS
25	Haefliger	Stéphane	PDC
26	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
27	Juillerat	Olivier	PLR
28	Kuchler	Fabien	PLR
29	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
30	Lauener	Georges	UDC

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
32	Meyer	François	PLR
33	Micheloud	Benoît	PDC
34	Micheloud	Florian	PDC
35	Mirailles	Christian	LES VERTS
36	Moren	Jean-Philippe	PDC
37	Mukuna	Gabriel Akanga	PDC
38	Paladini	Chantal	PLR
39	Pellissier	Valentin	PLR
40	Perruchoud	Stéphanie	PDC
41	Pfister	Brigitte	LES VERTS
42	Pitteloud	Christian	PDC
43	Pitteloud	Christophe	PDC
44	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
45	Reist	Martin	UDC
46	Rossier	Virginie	PDC
47	Sierro	Christophe	PDC
48	Sierro Fardel	Christelle	PLR
49	Siggen	Patrick	PDC
50	Stalder	Thierry	PLR
51	Tavernier	Jérôme	PLR
52	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
53	Ulrich	Daniel	PLR
54	Vergères	Marion	UDC
55	Vergères	Pierre Michel	UDC
56	Vuissoz	Grégoire	PS
57	Zumstein	Alain	PLR
58			
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Bornet	Patrick	PLR
2	Rey	Charles-André	PDC
3	Salamolard	Sébastien	PS
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			

Nbre	Nom	Nom	Parti
2			